

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 7 mai, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du mardi 30 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER, Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, M. Lahcène CHERFA, Mme Patricia MARTIGNE, M. Christian DEVLEESCHAUWER, M. Adrien MARGUERITTE, Mme Christine BERNIAU-BACHELIER, M. Alain GIRARD, M. Pascal PIERRE, Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, Mme Aline FLORETTE, Mme Pascale RAFFALLI, Mme Nathalie CATZARAS, M. Jean FABRE, M. Mathieu BETRANCOURT, Mme Isabelle PERDEREAU, Mme Jocelyne GARRIC, M. Philippe CAMO, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Natacha LALANNE à M. Nicolas MÉARY
M. Clément MARGUERITTE à Adrien MARGUERITTE
M. Emmanuel SADARGUES à Mme Cécile BESNARD
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à M. Michel PELTIER
Mme Amélie COINCE à M. Didier JOUIN
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Isabelle PERDEREAU
Mme Mauricette VIANA à Sylvie DAENINCK
M. Jean Luc MONCEL à Mme Jocelyne GARRIC
Mme Elisabeth PETIT à M. Philippe CAMO

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Adrien MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. Le Maire ouvre la séance.

M. le Maire : Quelques mots en introduction : nous avons ce soir un Conseil municipal avec un ordre du jour restreint. Nous avons initialement une date qui était prévue à la fin du mois de mai, le 23 de mémoire, cela posait plusieurs difficultés : la première était que nous avons un problème de disponibilité de salle en lien avec une manifestation importante organisée par une association Brétignolaise ici même dans ce lieu ; et par ailleurs nous avons une urgence pour discuter et donner un avis sur le Schéma de Cohérence Territorial, le SCOT, et le Projet Local d'Habitat. Ce sont deux documents qui ont été préparés par l'agglomération car ce sont des documents valables au niveau intercommunal, néanmoins il fallait que nous puissions donner un avis suffisamment tôt. Et pour cela, la seule date qui pouvait convenir par rapport à un certain nombre de contraintes était ce soir. Je vous remercie tous de vous être rendus disponibles et évidemment selon les délais réglementaires et notre cadre institutionnel. Je sais que vous serez également nombreux présents demain matin pour notre commémoration républicaine du 8 mai.

Voilà pourquoi nous avons ce soir un ordre du jour restreint, avec un avis à donner sur ces deux sujets-là, et par ailleurs nous en profitons pour présenter le dispositif d'appel à projets de Fonds Publics et Territoires. Il vaut mieux là aussi ne pas trop attendre pour le faire passer, et également comme indiqué dans le dernier numéro du magazine municipal, une proposition d'aide à la Fondation du Patrimoine pour la cathédrale Notre Dame de Paris qui sera évoquée en quatrième point de ce conseil.

Je propose de passer tout de suite au premier point de l'ordre du jour.

1/ Avis sur le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

M. le Maire : Comme ce sujet numéro 1 et le suivant, le PLH, sont deux sujets très liés, une présentation sera faite pour l'ensemble par Didier Jouin, nous aurons un temps de débat et nous donnerons un avis sur ces deux documents.

M. JOUIN : Le Conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération a prescrit par délibération n°16-103 du 31 mars 2016 l'élaboration de son Schéma de cohérence territoriale. Le SCoT a été présenté pour arrêt au Conseil communautaire du 21 février 2019.

LE PROJET DE SCOT DE CDEA

Le SCoT comprend un rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

En conseil communautaire du mois de juin 2018, le PADD du SCoT a été débattu. Quatre axes ont été validés :

- Axe 1 : Vivre dans une agglomération entre ville et campagne
- Axe 2 : Vivre dans une agglomération relevant des défis de transition
- Axe 3 : Vivre dans une agglomération de projets ambitieux actrice de la Région Ile-de-France
- Axe 4 : Vivre dans une agglomération solidaire

Chaque axe est divisé en orientations et objectifs :

Axe 1 – Vivre dans une agglomération entre ville et campagne

Orientation 1 – Favoriser et améliorer les déplacements pour faciliter la vie des habitants

- Inscrire le principe de la mise en œuvre des projets de transport en commun structurants
- Développer les alternatives à la voiture individuelle
- Développer l'urbanisation prioritaire en lien avec la desserte en transports en commun

Orientation 2 – Organiser une structuration urbaine environnementale harmonieuse

- Prendre en compte les dynamiques à l'œuvre pour constituer une structuration durable du territoire.
- Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels et privilégier la densification du tissu urbain existant
- Conjuguer développement urbain compact et qualité des espaces vécus

Orientation 3 - S'appuyer sur la trame verte et bleue et les paysages comme socle géographique de la structuration territoriale

- Mettre en valeur la vallée de l'Orge
- Renforcer la Trame Verte et Bleue – Préserver les réservoirs de biodiversité
- Renforcer la Trame Verte et Bleue – Rechercher des continuités écologiques fonctionnelles
- Articuler les paysages d'interfaces

Axe 2 – Vivre dans une agglomération relevant des défis de transition

Orientation 1 – Améliorer les performances environnementales du territoire

Orientation 2 – Améliorer la gestion durable de la ressource en eau

Orientation 3 – Soutenir une économie circulaire

Axe 3 – Vivre dans une agglomération de projets ambitieux, actrice de la Région Ile-de-France

Orientation 1 – Améliorer le ratio habitat-emploi et promouvoir le développement des emplois de proximité

- Adapter l'offre foncière aux besoins des entreprises et proposer un éventail d'implantations au sein des zones d'activités existantes en optimisant le foncier disponible.
- Améliorer la qualité fonctionnelle, urbaine, et paysagère des zones d'activités.

Orientation 2 – Développer des projets ambitieux s'inscrivant dans la dynamique métropolitaine

Mettre en œuvre le projet de 'La Base', fer de lance innovant et économique.

Poursuivre l'aménagement de Val vert Croix Blanche, cluster régional dédié à l'habitat durable.

Développer le campus Ter@tec, incubateur de l'informatique haute performance.

Requalifier et recomposer la RN 20.

Orientation 3 – Vers une armature commerciale plus équilibrée et plus efficiente

- Donner la priorité au commerce de proximité
- Orientation 4 – Devenir un territoire pionnier de la transition agricole
- Orientation 5 – Développer les aménités touristiques de Cœur d'Essonne Agglomération

Axe 4 – Vivre dans une agglomération solidaire

Orientation 1 – Développer une offre d’habitat attractive et équilibrée

- Garantir un bon niveau de production de logements
- Accentuer la réhabilitation du parc de logements pour répondre aux enjeux de transition énergétique
- Maintenir une réponse diversifiée en logements et répondre aux besoins des plus précaires

Orientation 2 – Renforcer l’offre d’équipements et en espaces de loisirs

Orientation 3 – Améliorer la gestion des risques et des nuisances

ELEMENTS MARQUANTS DU PROJET DE DOCUMENT D’ORIENTATION ET D’OBJECTIFS

Le projet de SCoT comprend notamment les dispositions suivantes :

Axe 2 - Orientation 1 – Améliorer les performances environnementales du territoire

Le projet de SCoT prévoit que les PLU pourront attribuer des bonus de constructibilité aux constructions faisant preuve d’Exemplarité Energétique.

C’est-à-dire que les constructions dont la consommation d’énergie est inférieure au moins de 20 % à la réglementation thermique en vigueur pourront avoir un gabarit, une hauteur, ou une emprise au sol supérieurs.

Par ailleurs, le projet de DOO dispose que dans les zones pavillonnaires, les PLU privilégieront le développement des constructions en limites séparatives et la compacité des formes urbaines, afin de limiter les déperditions énergétiques des constructions individuelles. Le PLU actuel de Brétigny le permet déjà, en partie, dans certains secteurs, c’était l’objet d’une des modifications du PLU que nous avons mises en œuvre il y a un peu plus d’un an maintenant.

Axe 3 - Orientation 2 – Objectif : Mettre en œuvre le projet de « La Base », fer de lance innovant et économique

Cet objectif qui vient poser les ambitions de CDEA, rappelle les grands principes du projet de reconversion de la Base notamment à travers le plan guide.

Axe 4 - Orientation - Objectif : garantir un bon niveau de production de logements

Pour parvenir à l’objectif intercommunal de 1 100 constructions par an à horizon 2030 (soit environ 12 100 nouveaux logements sur la période 2019- 2030), à l’intérieur de l’enveloppe urbaine, il sera recherché par les communes une augmentation de la densité moyenne de l’ensemble de leurs espaces d’habitat.

Afin d’éviter en changement trop important de l’identité urbaine de Brétigny, la commune a demandé à ce que lui soit fixée une densité des espaces d’habitat projetée en 2030 à 35 logements / hectare (contre 30 en 2013) qui est la densité minimale permise par le SDRIF. Pour favoriser l’optimisation des tissus urbains et l’augmentation de la densité moyenne de l’ensemble des espaces d’habitat, le projet de SCoT prévoit que les nouveaux projets situés dans des espaces non construits ou en renouvellement urbain de plus de 5 000 m² voués à une urbanisation à vocation résidentielle dominante au sein de l’enveloppe urbaine devront s’inscrire dans les fourchettes de densité définies par le SCoT.

Pour les pôles structurants dont fait partie Brétigny :

- La densité moyenne des opérations dans l'enveloppe urbaine devra être de 80 à 100 logements.
- La densité des opérations en extension de l'enveloppe urbaine devra être de 50-65 log/ha.

La commune de Brétigny dénombre deux zones de développement de plus de 5 000 m² qui se trouvent toutes les deux en enveloppe urbaine : la ZAC Clause Bois-Badeau qui est en plein développement, et le Site de la Roseraie sur lequel des travaux sont en cours.

Je demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de donner un avis sur ce projet de cohérence territoriale dit SCOT déjà validé au sein de l'agglomération Cœur d'Essonne.

Abstentions : 3

Votes Contre :

Votes Pour : 32

Adopté à l'unanimité

2/ Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)

M. JOUIN : Conformément au code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-1 et suivants, Cœur d'Essonne Agglomération a lancé en 2016 l'élaboration de son programme local de l'habitat 2019 – 2024. Le PLH a été présenté pour arrêt au Conseil communautaire du 21 février 2019.

ELABORATION DU PLH DE CDEA

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour :

- les métropoles ;
- les communautés urbaines ;
- les communautés d'agglomération ;
- les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants

Cœur d'Essonne Agglomération a engagé en 2016 la procédure d'élaboration de son PLH 2018-2019 :

- Février 2017 : position des élus communautaires défavorable à l'objectif de construction de 1350 logements par an sur CDEA par le SRHH (Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement)
- Avril 2017 : diagnostic du PLH de CDEA présenté en comité de pilotage et identification des 4 grandes orientations du PLH
- Novembre 2017 : validation par les services de l'Etat et la Région Ile-de-France du SRHH conservant l'objectif de construction initial de 1350 logements par an pour 2018 sur CDEA

- 1er semestre 2018 : travail itératif avec les 21 communes des CDEA pour affiner la programmation des objectifs de construction de logements sur 2018-2023
- Septembre 2017 – Mai 2018 : présentation de scénarios de développement du PLH lors de 3 bureaux communautaires
- Mai 2018 : validation en conseil communautaire du scénario de 1100 logements construits par an

OBJECTIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS PLH

L'objectif de production en logement retenu dans le PLH est de 6 585 logements dont 2 820 sociaux sur les six années du PLU, soit 1 098 logements dont 410 sociaux par an à l'échelle intercommunale. Pour la commune de Brétigny, l'objectif de production en logements dans le PLH 2018-2023 est de 372 logements privés sur 6 années. La commune ayant rempli ses obligations au regard de la loi SRU, aucun objectif de production de logement sociaux ne lui est attribué. La répartition de l'objectif intercommunal de construction au niveau communal est issue du croisement entre les projets communaux et des obligations réglementaires en termes de logements sociaux.

Pour la commune de Brétigny, ont été retenues les opérations de logements programmées dans le cadre de la ZAC Clause Bois-Badeau ainsi que sur le site de « la Roseraie ».

ORIENTATIONS ET PROGRAMME D' ACTIONS

Le projet de PLH de Cœur d'Essonne Agglomération comprend 4 grandes orientations déclinées en 12 actions et moyens d'actions.

- Orientation 1 : Organiser les conditions d'un développement résidentiel adapté aux besoins du territoire et de qualité
 - Créer les conditions d'aménagement favorables à la production des logements locatifs sociaux
 - Coordonner le suivi opérationnel de la programmation en logements pour garantir une production adaptée aux besoins et aux parcours résidentiels des ménages
 - Favoriser le logement des actifs du territoire et renforcer le lien habitat-emploi
- Orientation 2 : Réhabiliter et maintenir l'attractivité des logements existants
 - Accompagner l'amélioration du parc privé ancien, accroître son efficacité énergétique et lutter contre l'habitat indigne
 - Observer les copropriétés fragiles et prévenir leur dégradation sur le territoire
 - Maintenir et améliorer la qualité des logements sociaux existants et des quartiers d'habitat social
- Orientation 3 : S'assurer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des ménages
 - Etoffer les réponses d'hébergement et de logement d'insertion aux côtés des acteurs locaux
 - Développer une offre adaptée aux besoins des jeunes et renforcer la coordination et l'accompagnement des débuts de parcours résidentiels
 - Coordonner le développement des réponses à destination des personnes âgées et à mobilité réduite

- S'inscrire dans les obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Orientation 4 : Mettre en place les outils de mise en œuvre de la politique de l'habitat
 - Définir et mettre en œuvre une stratégie intercommunale de peuplement du parc social
 - Poursuivre l'animation de la politique de l'habitat via des dispositifs d'observation, d'évaluation et de partenariats au service de la mise en œuvre des objectifs

Parmi ces 12 actions, trois concernent particulièrement Brétigny :

Action n°5 « Observer les copropriétés fragiles et prévenir leur dégradation sur le territoire ».

Il est prévu que CDEA mette en œuvre des actions spécifiques en direction des copropriétés neuves.

L'action 5 prévoit également de mettre en place un nouveau Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés 2018-2021 en intervenant sur de nouveaux territoires (13 communes concernées) et auprès de nouvelles typologies de copropriétés (copropriétés anciennes et récente/neuves).

La commune de Brétigny est l'une des 13 communes concernées notamment à travers la copropriété des Champs Fleuris.

Action n°6 « Maintenir et améliorer la qualité des logements sociaux existants et des quartiers d'habitat social »

Le territoire de CDEA compte 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville, répartis sur 6 communes et pour lesquelles il est prévu action n°6 de mener des actions afin de maintenir et améliorer la qualité des logements sociaux existants et des quartiers d'habitat social.

Le quartier des « Ardrets » est identifié comme l'un des 7 QPV (Quartier Politique de la Ville) où des travaux de réhabilitation sont à effectuer.

Action 10 « S'inscrire dans les obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage »

Le projet de PLH prévoit la mise en œuvre de cette action par trois modes :

- Assurer la pérennité du fonctionnement des aires d'accueil existantes et rouvrir celle de Brétigny
- Identifier les besoins des ménages sédentarisés et apporter des réponses adaptées
- Répondre aux obligations du Schéma Départemental en cours de révision : identifier des terrains pour la création d'aires de moyens et de grand passage

Le PLH indique comme priorités territoriales 2018-2019 pour la remise en état et la réouverture de l'aire existante de Brétigny-sur-Orge pour un montant prévisionnel d'investissement de 500 000 €.

Cette Aire d'accueil est ouverte depuis dimanche après-midi.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation détaillée. Je voudrais rappeler le cadre général qui fait que ces deux sujets sont liés parce que ces documents doivent être en cohérence les uns avec les autres, notamment le PLH doit être en cohérence avec le SCOT qui lui-même doit être en cohérence avec le SDRIF, et tout cela est très important car cela aura un impact derrière sur le PLU. Le PLU de la commune à terme doit être mis en cohérence avec ces différents documents.

D'ailleurs dans la méthode de construction de ce SCOT et de ce PLH au niveau de notre intercommunalité, il y a vraiment eu des allers-retours entre les deux. Certains objectifs définis dans le SCOT ont été mis en place pour être en cohérence avec les objectifs qui doivent être assignés dans le cadre du PLH, notamment sur la question de la construction du nombre de logements.

Là-dessus, c'est une construction qui a pris un bon moment. Ce sont des débats qui ont duré plusieurs années, avec des sujets qui sont, pour une partie, extrêmement techniques, d'ailleurs les documents correspondants à ces différents schémas sont très lourds, avec un nombre de pages extrêmement important, ce qui montre bien l'étendue du travail technique qu'il y a derrière.

Sans revenir sur tous les points que Didier a détaillés, je voudrais dire que ce SCOT et ce PLH sont globalement en phase avec les orientations que nous défendons, et notamment sur la question d'un développement le plus équilibré possible en termes d'équilibre logement, emploi, transport qui est un point auquel nous attachons beaucoup d'attention. Avec notamment cet objectif de se dire que ça ne sert à rien de construire toujours davantage s'il n'y a pas d'emploi local. Il fallait créer au moins autant d'emplois locaux que de logements nouveaux qui seraient construits, et c'est un des sujets sur lesquels nous voulions travailler.

Deuxième chose : il y a des grandes orientations qui ont été rappelées : vivre entre ville et campagne, limiter la destruction des espaces agricoles et naturels. Ce sont des orientations que nous portons. Il y a une question spécifique sur laquelle il faut insister : c'est la question du nombre de logements que nous devons réaliser, produire. Là-dessus il y a un objectif dans le PLH qui est défini pour l'agglomération de 1 100 logements par an. Cet objectif est inférieur à ce qui était initialement évoqué dans les discussions avec l'Etat. Il y a eu là-dessus une discussion qui a pris un peu de temps pour aboutir à cet objectif de 1 100 logements. Au départ il y en avait davantage qui pouvaient être envisagés mais nous avons collectivement défendu cette idée que l'Essonne, la Grande Couronne en général, prenait déjà plus que sa part dans la question de la construction de logements et de la réponse aux besoins qui peuvent émerger en Ile de France.

Parce qu'on le sait, et c'est une idée que nous défendons également, si l'on construit trop vite on construit mal, et si l'on construit trop vite, on peut fragiliser le tissu social, fragiliser le tissu communal, et c'est pour cela qu'avec les autres maires des villes et intercommunalités, en votre nom nous avons défendu le fait de réduire un peu cet objectif de construction de logements.

Par ailleurs, il faut avoir en tête qu'avec cet objectif de 1 100 logements pour l'agglomération par an, et sa déclinaison sur Brétigny, on est sur un montant de 300 et quelque sur la période. Sur les six ans qui viennent, c'est bien inférieur aux engagements qui ont été pris sur la commune, et là-dessus il faut avoir en tête que ce SCOT et ce PLH ne créent aucune contrainte nouvelle pour la commune de Brétigny dans les années qui viennent, par rapport notamment aux engagements qui ont déjà été pris, notamment dans la réalisation du quartier Clause Bois-Badeau. D'ailleurs, là-dessus, pour être en phase avec les objectifs globaux, nous aurions pu, et je pense que ça aurait été préférable au niveau de la commune avoir un rythme de constructions un peu plus faible et cela aurait toujours été compatible

avec les grands objectifs définis par le SDRIF, ces logements sont pris en compte aujourd'hui dans le SCOT et dans le PLH.

Cette question du logement est importante mais j'insiste bien ; ce SCOT et ce PLH n'ajoutent pas de contraintes par rapport à ce sur quoi la commune est déjà engagée et qui, comme vous le savez, est déjà un rythme de construction rapide, trop rapide.

L'autre point, Didier Jouin l'a brièvement évoqué, c'est cette question de densité. Nous avons dans le précédent document d'urbanisme une densité minimale de 30 logements par hectare dans le cadre de constructions nouvelles ; aujourd'hui nous allons passer avec ce SCOT et ce PLH à 35 logements par hectare. Nous allons demander que la limite d'exigence définie par le SCOT et le PLH soit la plus faible possible. 35 logements par hectare, c'est le minimum autorisé par le SDRIF. On ne peut pas faire moins pour être en cohérence avec le SDRIF. Alors pourquoi être à ce niveau-là ? C'est important de se dire qu'on ne peut pas se fixer des contraintes trop importantes parce qu'il ne faut pas se lier les mains pour un changement trop rapide de l'identité urbaine de Brétigny. Nous tenons à ce que notre commune garde cette morphologie, cet équilibre entre ville et campagne, et cela passe aussi par le fait de ne pas aller trop vite dans la densification, même si l'on sait que dans la durée. Cette densification fait partie de nos grandes tendances historiques en matière d'urbanisme. Là encore, il ne faut pas aller trop vite au risque de fragiliser ce qui fait notre identité urbaine.

Voilà les quelques éléments complémentaires sur lesquels je souhaitais insister : un long travail de préparation, de discussion, un travail qui conduit à un consensus collectif au sein de notre collectivité pour les 21 communes, et qui vous est donc présenté ce soir, qui a été adopté par le conseil communautaire récemment et sur lequel nous devons nous prononcer.

Est-ce qu'il y a des remarques ou interventions sur ces documents ?

Mme AFONSO-MACHADO : Je m'étonne puisqu'il me semble que dans plusieurs précédents conseils municipaux j'avais déjà soulevé la question : qu'est-ce qu'il se ferait dans le quartier La Roseraie ? De mémoire votre réponse était que c'était très compliqué, que d'abord dans les discussions avec l'Etat on n'était pas encore sûr. Je vous avais demandé si des logements seraient construits, j'avais demandé si des habitants qui sont déjà sur le quartier seraient joints à la discussion pour savoir exactement ce qui allait être fait. Il me semble que les habitants du quartier sont les premiers concernés, et vous m'aviez répondu que ce n'était pas encore d'actualité puisqu'avec l'Etat, c'était compliqué. Là je vois que le site La Roseraie fait partie du quartier où il va y avoir des nouveaux logements. Donc ma question est : pourquoi ne sommes-nous pas au courant, nous habitants, puisque j'habite ce quartier, est-ce qu'on va être convoqués, va-t-il y avoir des réunions de prévues pour savoir exactement ce qui va être fait ? Car c'est un quartier où il va être très compliqué de stationner, les immeubles sont des petits immeubles, qu'est-ce qui va être fait, dans quelle densité ? Nos voisins se posent la question et je suis un peu étonnée de me retrouver un peu sur le fait accompli de cette décision. J'avoue que je ne sais pas quoi faire ; tout est présenté en même temps et j'ai cette inquiétude, je me disais que j'avais le temps, qu'on me rassurait, qu'on pouvait réfléchir, et d'un coup ce soir il faut délibérer sur quelque chose, ça me chagrine un peu de ne pas avoir été prévenue avant.

M. CAMO : Ce sont des documents importants avez-vous dit M. Le Maire, qui déterminent la vie sur le territoire. Notre problème, on peut le dire pour nos collègues également qui ne siègent pas au conseil communautaire, c'est qu'on n'a pas les documents, même pas des documents de synthèse.

Alors on pourrait dire : on va se rapprocher de nos collègues qui siègent au sein du conseil communautaire ou bien aller assister au conseil communautaire, oui c'est vrai, en même temps j'avais demandé ici, et je pense que ça avait été assez partagé mais à l'époque ça n'avait pas été retenu, que dès qu'on aura un moment, on puisse discuter de ces projets qui se concertent de façon assez naturelle au sein de l'agglomération et du conseil communautaire, voire du bureau communautaire où nous ne sommes pas directement impliqués. Je parle des élus qui n'y siègent pas.

On a des documents très volumineux dites-vous, on ne les a pas vus, on n'a pas pu en débattre, que ce soit le PLH ou le SCOT, j'ai contribué à l'époque à l'élaboration du SDRIF qui a duré quatre ans, et c'étaient en effet des documents très volumineux et très techniques.

Enfin, on vous avait saisi, M. Le Maire, pour disposer sous votre égide d'un moment où l'on pourrait discuter des problèmes liés à l'agglomération et donc liés à notre ville. C'était vrai pour le projet de Territoire, il y a eu une réunion des élus de l'agglomération pour le présenter, mais c'était déjà ficelé. On n'en a pas parlé même dans les Assises, ni ici même, je vous avais interpellé à l'époque, et c'est vrai aussi pour le Bureau. D'ailleurs ces deux documents ont déjà été votés et on demande l'avis des villes après que ça ait été voté à l'agglomération ! C'est un cheminement curieux, je peux le comprendre, ceci dit d'un point de vue démocratique ça interpelle car si les villes donnent leur avis après que le vote ait eu lieu sur le SCOT et le PLH, deux documents structurants de notre vie quotidienne, ça pose un sacré problème de rapport à la démocratie !

Vous savez qu'en ce moment, la démocratie locale, participative, vous vous en faites souvent le chantre mais c'est une revendication qui est aujourd'hui très répandue, très populaire, on le voit dans les demandes de RIC, de RIP, sous diverses formes. Les gens sont attachés à cela et les élus encore plus. Moi, j'ai toujours été attaché à cela. Comment appliquer la démocratie dans des structures qui sont extrêmement technocratiques ? Je le dis comme je le pense et dans les réflexions qui viendront, qui viennent puisque ça va être une année d'élections locales, il faudra intégrer cette donnée. Ce soir je n'ai pas de problème. J'ai lu en cinq jours les rapports de synthèse, je n'ai pas de point particulier à dire. Quelques questions certainement, qui n'en a pas ? Mais au fond je pense que le principe est inversé : priorité à la commune sur la base d'un travail effectué collectivement, techniquement, par les services et les élus de l'agglomération, avis des communes et vote du conseil communautaire sur la base de l'avis des communes. C'est le cheminement normal me semble-t-il.

Quelques remarques : vous dites toujours qu'on a construit trop vite, sous-entendu nous les prédécesseurs, on a fait trop vite, on n'a pas fait gaffe à la vie locale, au développement, etc., c'est votre avis, ça fait quatre ou cinq ans que vous nous le répétez à chaque conseil, et vous dites que Brétigny ne doit pas dépasser l'implantation de 35 logements maximum, c'est ce que dit le SDRIF, c'est repris par le SCOT, j'ai bien compris, et vous limitez le nombre de logements sociaux. Moi je trouve cela scandaleux ! Je vous le dis comme je le pense, il n'y a pas que les logements sociaux, il y en a trois sortes : le HLM de base, deux autres sortes qui sont des logements auxquels les familles modestes et de revenus moyens ne peuvent plus avoir accès à Brétigny, il n'y en a plus ! En matière de logement social, qui décide ?

Est-ce vous ici ce soir ? C'est absolument incroyable ! Je ne dis pas qu'il faut avoir des seuils extrêmement importants de logements sociaux tels qu'on en voit ailleurs, et je vois bien les problématiques que ça pose, mais aller décréter qu'il n'y aura pas un seul logement social de plus à Brétigny parce que déjà la ville est pourvue notamment par le programme Bois-Badeau. Je vous signale que le SDRIF dit 30 % de logements sociaux, ce n'est pas 20 ou 25 comme vous faites, c'est 30 ;

Moi je relève que c'est assez idéologique comme position, je regrette de vous le dire, on ne peut pas décréter à l'avance qu'on ne fera aucuns logements sociaux à Brétigny, je ne vois pas comment c'est possible !

Autre chose : on a construit trop vite, c'est allé trop vite, on n'a pas contrôlé, etc., on connaît la chansonnette ! Mais je voudrais votre avis M. Le Maire, 1.000 logements sont prévus à Arpajon derrière les plaines de la ville. Quel est votre avis et quel est l'avis de l'agglomération ? Est-ce que ça va trop vite ? Est-ce qu'Arpajon va trop vite ? Comment se développe la ville ? Est-ce que c'est une demande de l'agglomération ? Je pense qu'il faut affirmer des choses et ne pas faire le contraire quand on est dans un autre lieu. Je tenais à le dire.

Pour terminer, je pense que ces documents sont déterminants, je crois qu'ils recouvrent, je n'ai pas eu le temps vraiment de regarder en détail vous me le direz, qu'ils recouvrent les problèmes du territoire dans les structures qui concernent les deux rapports examinés ce soir, j'espère qu'ensuite il y aura des mises en œuvre, évidemment, et que ce sera l'occasion d'un débat a posteriori, dans l'année qui vient, sur les enjeux de l'agglomération, et j'y inclus un enjeu démocratique parce qu'il me semble qu'aujourd'hui on ne peut plus procéder comme un long fleuve tranquille qui se déroulait jusqu'à présent, donc une interrogation se faisant, des questions auxquelles on n'a pas de réponses concrètes, on est éloigné du débat nous-mêmes qui sommes élus au suffrage universel.

Mme DAENINCK : Je partage totalement les deux interventions de mes camarades, l'analyse tout à fait idéologique de Philippe Camo me convient très bien et correspond tout à fait à ce que je pense sur ce document. J'aurais une question plus terre à terre puisque Sandra a posé une question sur La Roseraie que je voulais aussi poser : est-ce que vous pouvez nous éclairer sur l'aire des gens du voyage, si le nombre, puisque je sais qu'elle a été reconstruite, remise à niveau. Si le nombre de places est identique à l'ancienne aire avant l'occupation par les roms. Si pour l'instant elle s'est bien remplie depuis dimanche, si les gens du voyage attendaient les emplacements. Si ça s'est bien rempli déjà depuis dimanche. Merci.

Mme GARRIC : Effectivement ce document est très structurant, pour l'agglomération, pour nos villes, il engage pour de nombreuses années, je retiendrai trois éléments car il y a beaucoup de choses dans ces documents : un développement équilibré, rapprocher l'emploi et les bassins d'habitation, et favoriser les transports. Je pense que s'il est un enjeu important pour nos villes qui sont un peu éloignées de Paris, ce sont bien les transports. Un développement d'une ville à 30 kms de Paris n'a pas de sens s'il n'y a pas les transports associés ; donc je pense qu'il y a un gros travail à faire, même si celui-ci a été bien entamé et si on sait qu'il y a des travaux importants qui sont menés au niveau du RER, je crois qu'il faut s'attacher à poursuivre ces travaux et offrir à nos habitants les transports qu'ils méritent.

On parle souvent de mixité de l'habitat mais je crois qu'il faut aussi défendre la mixité de l'emploi sur la grande couronne, et Brétigny est concernée.

Nous avons aujourd'hui un emploi qui est principalement un emploi non qualifié, je pense qu'il faut s'attacher, au cours de ces prochaines années, je l'ai dit à plusieurs reprises, à faire en sorte que l'emploi proposé sur la grande couronne soit également un emploi qui corresponde aux habitants. Il suffit de regarder le matin, quand on prend les transports et nous sommes nombreux à le prendre, ce que j'appelle le « zapping », les Brétignolais ou les habitants de la grande couronne qui prennent régulièrement les transports et une population

importante qui arrive aussi sur la ville parce qu'il y a un certain nombre d'emplois qui sont proposés. Ce qui signifie bien que l'emploi qui est proposé sur notre ville ne correspond pas toujours forcément à la population qui y habite. Je ne vois pas pourquoi les emplois de bureaux, les emplois du tertiaire seraient uniquement concentrés sur Paris intra-muros, je pense qu'il faut qu'il y ait une certaine solidarité qui s'installe justement entre Paris et la banlieue, sur ce point-là, et en plus cela s'inscrit également dans une logique de développement durable puisque si l'emploi correspond aux habitants, les transports sont moins encombrés en conséquence.

Ensuite, sur le nombre de logements, c'est toujours un souci, on parle toujours de 100 logements, 200 logements, 500 logements, est-ce vraiment le vrai problème ? Je vais faire un peu de provocation : Neuilly a la plus forte densité de population en France, je ne crois pas avoir entendu dire que c'était une ville où il était difficile de vivre. Alors effectivement une ville se construit pas à pas, mais ce n'est pas qu'une question de nombre de logements, c'est aussi un projet de ville, une qualité de vie, ce sont des services, ce sont des transports, c'est tout cela qui fait qu'une ville vit bien, ce n'est pas qu'une question de nombre de logements même si son accroissement doit être maîtrisé.

Voilà ce que je voulais dire ce soir.

Mme PERDEREAU : Evidemment ce sont des documents qui partent du SDRIF, qui ont été votés à la Région Ile de France en 2013, exactement le 27 décembre 2013. Ce n'est donc pas sous notre mandature. Je trouve que vivre entre ville et campagne a une signification. Je pense que Brétigny est dans une communauté de communes qui doit apporter cette notion de ville et campagne, quand on sort de Brétigny, on peut prendre son vélo et aller se promener dans les champs ; et quand on parle de préservation de terres agricoles, je pense que c'est important parce qu'il y a eu des études qui ont prouvé qu'en 2050, on manquera de nourriture si l'on n'est pas vigilant sur la préservation des terres agricoles. Donc je trouve qu'il faut être cohérent lorsque justement on limite les constructions de façon à préserver les terres nourricières. Je trouve que c'est extrêmement important.

Et les transports sont aussi structurants car si l'on amène beaucoup de population à venir à vivre en grande couronne, c'est important qu'on puisse être mobile, qu'on puisse partir sur Paris ou ailleurs, car les transports ont été tous faits vers la capitale et pas forcément dans la transversalité.

C'est aussi amener une mixité d'emplois car je ne conçois pas qu'on puisse faire des constructions et ne pas amener d'emplois à côté. En fait, on devient des villes logements, et dans un projet de ville on a un gros travail à faire sur amener des entreprises, être attractifs de façon à ce que l'ensemble des habitants puissent trouver un emploi près de chez eux. Je pense que ça posera pas mal de problématiques de transports.

Et puis je suis toujours très attentive quand on me dit : 1 100 constructions par an, vous évoquez le projet des 1 000 logements à Arpajon, je trouve qu'amener 1 000 logements d'un seul coup...

Des projets c'est aussi une vie, c'est aussi un environnement, c'est trouver du lien avec ce qui a déjà été construit, et amener un village tout neuf, on propose ça aux gens et après on se dit qu'on a des difficultés pour trouver des liens entre ce qui a déjà été construit et ce qui est en train de se construire, à Brétigny on a vu des constructions mais en fait elle a déjà une histoire et ces constructions neuves doivent pouvoir être intégrées dans la ville, c'est très important. Et donc moi, je suis toujours très réservée quand je vois les nombres de constructions comme ça annoncées par an car finalement, c'est un nombre de logements bien sûr mais il y a certainement des endroits dans une ville où c'est plus cohérent à

construire, mais quand on amène ce que je vous disais tout à l'heure, un village de constructions neuves, je suis extrêmement perplexe.

Et je ne peux que me féliciter qu'on ait demandé en 2013 une densité minimale pour Brétigny de 30 logements par hectare, demander qu'il y ait 35 logements aujourd'hui par hectare, c'est pour moi une bonne chose car il faut que tout l'ensemble des logements neufs puissent être intégrés dans la ville et que l'ensemble des habitants puissent trouver vraiment aussi leur façon de vivre et une qualité de vie. On a encore beaucoup de choses à construire et donc là-dessus je suis d'accord.

M. le Maire : Merci beaucoup. Il y a eu des questions soulevées, il y a eu des positions, et je réagirai sur certains points, les autres n'appelant pas forcément de réponses.

D'abord je commencerai par vous dire qu'en ce qui concerne le projet de La Roseraie, les choses sont toujours dans une situation qui correspond à ce qu'on avait dit la dernière fois, à savoir que les discussions avec l'Etat ne sont pas complètement simples. Elles avancent, il y a des discussions en cours mais c'est un projet au long cours sur lequel les choses ne sont pas encore définies. Néanmoins, je rappelle le cadre institutionnel dans lequel nous nous situons : dans le cadre de la rétrocession des terrains qui appartiennent au Ministère de la Défense, ça peut se faire pour un euro symbolique sur la base d'un projet d'aménagement. Donc il doit y avoir un projet d'aménagement.

Et à cet endroit-là, la question est qu'il est envisagé qu'il puisse y avoir un certain nombre de logements qui soient réalisés. Ce sont les points généraux. Maintenant les choses ne sont pas précisées plus spécifiquement à ce stade, c'est néanmoins une des zones de Brétigny où il peut y avoir des constructions, et dans le cadre de cette réflexion sur le PLH et le SCOT, il fallait prévoir que ça puisse avoir lieu. Ce n'est pas quelque chose de prescriptif dans le cadre de ce SCOT et de ce PLH mais ça laisse la possibilité. Toute zone de plus de 5.000 mètres carrés qui prévoit du renouvellement et du développement urbain doit être notamment indiquée dans ce PLH et dans ce SCOT. Donc cela laisse la possibilité, sachant que le projet tel qu'il est envisagé, c'est bien de se dire qu'il faudra qu'il y ait un projet d'aménagement qui n'est pas encore défini.

Maintenant il faut dire les choses très directement sur ce point : nos objectifs de manière générale sont qu'il n'y ait pas trop de logements réalisés à cet endroit-là. C'est quelque chose d'un peu vague quand on dit « pas trop », c'est un peu flou, mais c'est parce que c'est à prendre avec beaucoup de contraintes sur un projet de ce type. Il y a des discussions avec l'Etat. Nous ne souhaitons pas accélérer trop fortement la densification, c'est le cap que nous nous donnons depuis maintenant cinq ans, depuis que nous sommes en charge de l'évolution de notre commune, et c'est un point qui aura vocation à être présenté par la suite. Sachant que dans l'articulation, les négociations et les discussions avec l'Etat, je reviendrai sur ce sujet par la suite, la question de dire qu'on va être sur une co-définition avec les habitants n'est pas quelque chose d'évident, parce que la discussion ne peut pas se passer de cette manière-là vu qu'on est sur des calages techniques notamment. Tout cela pour dire qu'au final, le projet sur La Roseraie est en cours de définition. C'est toujours compliqué avec l'Etat, on sait bien qu'il y a des choses qui pourront avancer prochainement mais le PLH et le SCOT ne sont pas contraignants là-dessus.

Je voudrais préciser un certain nombre de choses par rapport à ce que disait M. Philippe Camo : vous évoquiez le fait que vous n'avez pas les documents. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus, notamment pour les personnes qui assistent à nos débats.

On a proposé que ces documents vous parviennent en lien avec ce conseil municipal comme c'est la règle. Vous avez pu les télécharger, et vu que ça peut poser des questions à certains, nous avons même proposé de fournir des clés USB sur lesquelles il y aurait les documents mis à disposition, pour vous faciliter au maximum la manière de les consulter. Parce que je rappelle quand même que l'ensemble des documents mis bout à bout font 1.000 pages ! Et donc à un moment nous n'avons pas considéré qu'il était raisonnable d'imprimer 1.000 pages par conseiller municipal. Mais en revanche vous pouviez les télécharger ou les avoir sur clé USB pour vous faciliter la tâche ; je crois même que le message indiquait également que les documents pouvaient être consultés et que si vous souhaitiez une impression, cela pouvait être le cas. Donc tout a été mis en place pour que vous puissiez avoir accès à ces documents, conformément au délai de consultation du conseil municipal, donc il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté sur ce point.

Ensuite, vous soulevez une question plus générale qui est de dire : sur des sujets comme ceux-là il faudrait que les gens soient associés en amont. Là-dessus je voudrais rappeler d'abord le fait que c'est un très long processus de construction qui a été mis en place par l'intercommunalité, avec les communes, avec un certain nombre d'associations. C'est une discussion qui a lieu depuis maintenant trois ans, avec différentes étapes à chaque instance, sur lesquelles soit des membres des services, soit des élus, soit un certain nombre d'associations ont été consultés sur le sujet, pour essayer de faire en sorte que le plus grand nombre possible de personnes puissent s'exprimer d'une manière ou d'une autre sur ces questions-là. Mais je rappelle que c'est un processus qui est assez technique, chronophage, et qui est piloté par l'intercommunalité.

Par ailleurs il faut rappeler qu'il y a des élus au conseil communautaire, que notamment la liste que vous avez portée ensemble aux dernières élections municipales a des représentants, c'est aussi leur responsabilité de défendre un certain nombre de points de vue dans ce cadre-là.

Vous dites qu'il faut que ce soient d'abord les conseillers municipaux qui se prononcent, et ensuite les conseillers communautaires. Permettez-moi de dire simplement que nous appliquons les textes de loi. Nous mettons en place les choses dans le cadre légal, dans le cadre institutionnel ; un document de ce type, pour qu'il ait une valeur légale, et c'est ce que nous faisons, nous prenons des décisions au niveau du conseil communautaire et du conseil municipal, il faut d'abord qu'il soit vu au conseil communautaire et ensuite au conseil municipal, c'est bien ce cadre juridique.

Vous avez dit aussi qu'il n'y aurait pas eu de discussions autour du projet du territoire. Permettez-moi de rappeler que dans cette instance même, au mois de juin dernier, nous avons eu un échange sur cette question du projet de territoire sur la base des grandes orientations qui étaient indiquées par l'agglomération sur ce sujet, il y avait eu un certain nombre de remarques, d'ailleurs vous-mêmes aviez formulé quelques éléments qui avaient été transmis à l'agglomération, et par ailleurs il y a une discussion qui a été organisée pour l'ensemble des conseillers municipaux par l'agglomération sur la définition de son projet de territoire.

Au-delà de cela, une fois qu'on a replacé ces éléments factuels, vous soulevez une question de fond : la question du fonctionnement démocratique avec tout un ensemble de strates, de couches, et aussi avec des sujets qui sont parfois très techniques. Je crois effectivement que c'est une question qui n'est pas évidente.

Il y a dans notre société aujourd'hui une remise en cause par un certain nombre de personnes du principe de notre démocratie représentative et il y a une aspiration vers davantage de démocratie participative. Je crois qu'il ne faut pas opposer l'un et l'autre ne serait-ce que pour pouvoir rentrer dans le débat sur un certain nombre de sujets, ça prend beaucoup de temps, certaines associations sont prêtes à faire cet effort-là. Il y a des gens qui s'engagent spécifiquement sur ces sujets et ça prend beaucoup de temps, on ne peut pas discuter de tout tout le temps avec tout le monde sinon on n'avance pas. Néanmoins, je crois absolument qu'il faut autant que possible essayer d'organiser tout un ensemble d'éléments de démocratie participative, c'est ce que nous faisons depuis cinq ans, on a un cadre de démocratie participative, on tente beaucoup de choses, des choses qui fonctionnent bien, d'autres qu'il faut améliorer. On tente beaucoup de choses car je crois que c'est important et je crois qu'il y a peu de communes en Essonne où autant de choses sont mises en place. En tout cas dans le passé, ce n'était pas le cas qu'il y ait autant de démarches en matière de démocratie participative entre les conseils de quartier, les consultations ciblées, les grandes consultations comme sur le quartier Clause Bois-Badeau, ou sur la reconversion de la parcelle de l'Usine ou encore plus récemment les Assises de la Ville.

Parfois j'ai été interpellé sur ce sujet par des associations qui me disaient : mais là-dessus il faudrait davantage de concertation. J'avais indiqué qu'il y a des sujets sur lesquels il est très difficile d'organiser une concertation car comme nous sommes justement au carrefour d'un enchevêtrement de niveaux institutionnels, le mieux qu'il soit possible de faire à ce moment-là est d'écouter ce que les gens veulent dire, ce à quoi ils aspirent pour être en mesure de bien les représenter le moment venu. C'est d'ailleurs un des éléments que j'avais évoqués à la suite des Assises de la Ville où il n'est pas possible parfois de discuter de tout tout le temps avec tout le monde, mais il est important d'écouter, de prendre en compte les aspirations des personnes qu'on est amené à représenter parce que nous tous, ici présents, en tant qu'élus. Nous sommes là pour parler au nom et pour le compte des habitants.

Donc oui, c'est un véritable sujet de comment faire vivre une démocratie la plus participative possible mais de manière pragmatique, réaliste. C'est un sujet qui n'est pas complètement évident mais on s'y emploie au niveau de la commune, même si je pense que l'enchevêtrement et l'empilement des strates et des niveaux institutionnels rend les choses parfois plus compliquées ; et je crois que le niveau communal reste un excellent niveau de discussions politiques.

Vous avez parlé aussi de la question, M. Camo, du logement social. Je voudrais insister sur deux choses : d'abord, le PLH et le SCOT ne nous fixent pas d'objectifs de construction de logement social, mais nous ne sommes pas contraints non plus. C'est ce que j'ai indiqué dans mon propos liminaire, ce PLH et ce SCOT ne nous rajoutent pas de contraintes par rapport à ce dans quoi Brétigny est déjà engagée.

Deuxièmement, il y a une orientation que nous défendons. Nous sommes dans une situation où nous défendons avec mon équipe qu'il faut que nous allions à Brétigny dans davantage de mixité dans le logement, et donc cela impose notamment aujourd'hui de faire une pause dans la réalisation de logements sociaux car nous sommes déjà sur un pourcentage de logements sociaux très élevé. Nous étions à près de 33 % au début du mandat, maintenant nous sommes à un peu moins de 32%. Alors il y a plusieurs manières de comptabiliser, ça peut jouer sur un point dans un sens ou dans l'autre, mais c'est une légère baisse. Je crois qu'il est important qu'il y ait un équilibre, une mixité. Je rappelle que la loi ALUR impose qu'il y ait 25 % de logements sociaux, avant la loi SRU était plutôt de 20 % avec cette idée qu'il faut des possibilités pour chacun de se loger, et qu'il y ait un équilibre.

Ce n'est pas une bonne idée de mettre au bon endroit trop de tel ou tel type de logements, il faut une forme de répartition, c'est un point auquel nous sommes attachés.

Je voudrais rappeler également que si l'on regarde les taux généraux au niveau de la commune, en ce qui concerne le quartier Clause Bois-Badeau, par rapport aux objectifs qui avaient été fixés sur les 700 premiers logements qui avaient été réalisés, pour ceux qui ont été réalisés sous votre mandature, nous étions sur quasiment 50 % de logements sociaux sur la première tranche, je considère que c'est trop. Et donc je pense qu'il faut un rééquilibrage. Cela a pour conséquence le choix que nous faisons de ne pas construire davantage de logements sociaux sauf dans des cas particuliers, par exemple sur le projet de réalisation de construction qui était en lien avec la Maison Médicale, qui avait été initié sous votre mandature et que nous avons fait aboutir, ne serait-ce que parce qu'en ce qui concerne le permis de construire et la validation du projet, mon équipe et moi avons été amenés à le faire, ça prévoit un certain nombre de logements sociaux et nous avons assumé, malgré cet objectif de rééquilibrage parce que ça permettait de mettre en œuvre quelque chose qui nous paraissait utile pour la commune.

Et donc oui, là-dessus il faut rappeler que ni le PLH ni le SCOT ne nous imposent de contraintes complémentaires, nous pourrions construire si nous le souhaitons. Nous voulions définir un cap, c'est d'aller vers davantage de mixité et aller vers davantage de mixité, ça passe aujourd'hui par le fait de réduire un peu le pourcentage de logements sociaux sur la commune parce que c'est aussi une question d'équilibre général de notre ville où nous sommes, je le rappelle, bien au-dessus des seuils définis par la loi.

Vous avez, M. Camo, posé une question sur le projet des Belles Vues à Arpajon. Permettez-moi de rappeler que je ne suis pas maire d'Arpajon. Je ne demande pas au maire d'Arpajon de se prononcer sur les projets de Brétigny, je crois qu'au niveau de l'agglomération il faut grandir à un rythme raisonnable dans son ensemble, c'est un avis sur l'agglomération de manière générale. Maintenant si vous me demandez de me prononcer sur le projet spécifique de telle ou telle commune, ce n'est pas le point sur lequel je souhaite m'exprimer en conseil municipal de Brétigny. Nous nous occupons des affaires de Brétigny.

Madame Daeninck, vous m'avez posé la question sur la reconversion de l'Airial et sur les gens du voyage. Je rappelle l'étape précédente : nous avons eu une discussion sur ce sujet qui a conduit à ce à quoi nous arrivons aujourd'hui : à l'automne dernier, en lien avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, sur lequel nous avons été conduits à donner un avis, se posait notamment la question de préciser le fait que des aires telles que l'Airial ne rentrait plus dans le cadre du nouveau schéma puisque l'expérience montrait que ce n'était pas forcément une taille adaptée. Et donc un des projets qui était envisagé dans le cadre du Schéma départemental, sans préciser lequel à l'époque, c'était de dire en revanche que pour un certain nombre d'intercommunalités de l'Essonne, et notamment Cœur d'Essonne Agglomération, il y ait une aire dite de Grand Passage qui soit réalisée. Je vous avais indiqué à ce moment-là que même si l'on ne savait pas définir le schéma, on parlait beaucoup et notamment à la préfecture, d'envisager que l'aire de Grand Passage soit installée à la place de l'aire actuelle. Nous avons eu l'occasion d'en reparler, en lien avec l'occupation par les roms, et dans des conditions parfaitement indignes, il faut le dire, et en lien avec la préfecture, un arrêté de péril a été pris qui a conduit à une évacuation de ce campement rom au début du mois de mars.

Et en lien avec cela la reconversion du site de l'Aïrial a été décidée avec l'intercommunalité et la préfecture pour en faire une aire de Grand Passage. Ce qui était en phase avec les grandes orientations qui ont été définies dans le Schéma départemental et que nous avons évoqué de façon préliminaire ici, en vous indiquant tout ce que je pouvais savoir sur les projets envisagés.

Il faut rappeler plusieurs choses : d'abord une aire de Grand Passage change le mode de fonctionnement par rapport à l'aire telle que l'Aïrial que l'on connaissait, notamment il va y avoir davantage d'occupants. On sera entre 150 et 200 caravanes alors que jusqu'à présent nous étions à 60 prévues. Mais c'est sur des occupations différentes, des occupations d'une durée beaucoup plus courte, de deux à trois semaines, au moment notamment des grands déplacements, notamment au début du printemps, et ce sera le cas également au retour après l'été, à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre. On n'est plus comme c'était le cas par le passé sur une aire d'installation durable comme ça pouvait être le cas pour l'Aïrial.

Je vous rappelle aussi que c'est un sujet qui soulève beaucoup d'interrogations. On pourrait avoir un échange très long sur cette question mais nous devons rappeler que chaque commune, chaque intercommunalité doit prendre sa part sur un sujet comme celui-là pour créer des conditions d'accueil des gens du voyage ; et aussi pour être en conformité avec le cadre légal. Prendre notre part nous permet aussi de dire que le cadre légal doit évoluer et de rappeler la situation un peu ubuesque où nous nous sommes retrouvés avec l'Aïrial quand elle avait été dégradée, nous avons pas pu faire des expulsions, notamment des occupants qui étaient sur place. Cela permet aussi de rappeler, et j'ai eu l'occasion de le dire lorsque le préfet et le président du conseil départemental de l'Essonne étaient venus à la fois visiter ce chantier de cette aire de Grand Passage et aussi signer ensemble le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, que nous prenons notre part et qu'il faut rappeler aux citoyens français de la communauté des gens du voyage qu'il y a aussi des règles et qu'il faut les faire respecter. Que réaliser ces aires et réaliser ces conditions d'accueil, c'est aussi ce qui permet de faire réaliser plus rapidement, plus facilement toutes les expulsions en cas d'occupation illégale sur le domaine public. Je rappelle que les occupations légales sur le domaine privé ont un cadre juridique un peu différent. Mais néanmoins, c'est important d'être en conformité avec le cadre légal, de pouvoir être libre de dire que ce cadre légal doit évoluer. J'ai eu l'occasion de le dire à la députée, de rappeler aussi qu'il y a des règles qui doivent être respectées par les gens du voyage, et que nombre de nos concitoyens se disent : mais pourquoi on me dit de respecter des règles alors qu'à d'autres on laisserait tout passer ? Ce n'est pas ça que nous voulons, nous voulons que les droits et les devoirs soient valables pour chacun.

En tout cas la première installation de ce week-end s'est bien passée, sous un contrôle assez important parce que les besoins sont très élevés, et maintenant la ville de Brétigny pourra bénéficier d'expulsions plus rapides en cas d'occupation illégale sur le domaine public. J'insiste bien sur le domaine public, comme par exemple lorsque nous avons été confrontés à l'occupation de l'Allée des Irlandais qui rendait compliqué l'accès au gymnase Camille Hébert, ce qui les avait fait partir, c'est que nous étions allés verbaliser au titre des pouvoirs de police du Maire, mais ce n'était pas une décision d'expulsion par la préfecture et les services de la police nationale à l'époque.

Madame Garric, sur la question des transports, je partage complètement ce que vous avez dit. Vous avez parlé d'emploi, de transport, c'est un sujet auquel je suis très attaché d'un développement équilibré logement – emploi – transport, j'ai eu l'occasion de nombreuses fois de m'exprimer sur cette question depuis un certain nombre d'années.

C'est une des raisons pour lesquelles nous avons défendu avec les communes voisines et l'intercommunalité le fait qu'il ne fallait pas qu'il y ait des logements créés sur les terrains du CEV, qu'il pouvait y avoir des projets différents, notamment sur la question du logement mais encore une fois cela ne sert à rien de construire toujours davantage de logements si les infrastructures de transport ne sont pas là, ainsi que les entreprises qui permettent d'avoir une qualité de vie.

Vous avez parlé aussi de la mixité de logement – emploi. Bien sûr, je partage votre avis, au-delà de créations importantes d'emplois comme l'installation de l'entreprise Amazon, nous avons poussé des projets avec des types d'emplois différents comme le Cluster Drone et autres entreprises qui s'installent sur les terrains du CEV avec des emplois de types différents, et j'insiste bien : créer des emplois, Amazon y répond bien d'une certaine mesure parce qu'il y a une partie de la population qui recherche ce type d'emplois dans une ville comme Brétigny. C'est quelque chose qu'il faut que nous ayons en tête, et en tout cas cela doit être équilibré.

Je n'insiste pas sur les terrains du CEV qui vont être consacrés aux terres agricoles, ce développement équilibré est une chose à laquelle nous sommes très attachés.

Une dernière chose pour indiquer le fait que bien sûr la question n'est pas que celle du nombre de logements, et j'insiste sur un des points que j'évoquais : construire trop vite conduit à rendre les choses plus difficiles pour le tissu communal, pour le tissu urbain, pour le tissu social. C'est bien une question de rythme dont il s'agit, je crois qu'à Brétigny la ville a pris l'engagement de ne pas aller trop vite par rapport à cela, mais ce n'est pas qu'une question de nombre, c'est bien le sujet qui a été exprimé dans le cadre des Assises de la Ville, la ville grandit vite et notre responsabilité collective est de faire en sorte que cette croissance se passe le mieux possible, sachant que tout un ensemble de choses n'étaient pas forcément prévues, planifiées, pour permettre que cette croissance se passe bien.

Mme Perdereau, vous êtes intervenue sur plusieurs points, c'était plus une intervention générale que des points qui appelleraient directement une réponse de ma part, je vous remercie donc de votre intervention.

Vu l'importance du sujet, je propose qu'il y ait un deuxième tour de parole si certains le souhaitent.

Mme AFONSO-MACHADO : Merci pour votre réponse. Comme vous le dites, la ville grandit vite, ou a grandi, je ne sais pas, j'ai bien conscience que vos projets de construction de logements sont très complexes, qu'on ne peut pas associer tout le monde comme ça, ce n'est pas si simple. Seulement le quartier de La Roseraie est un petit quartier, ce sont des petits bâtiments de deux étages, dans la majeure partie des bâtiments qui sont fermés, il n'y avait que quatre habitants dedans, des pavillons aussi, huit familles, vous imaginez que l'espace était très restreint, pour se garer il n'y avait quasiment pas d'espaces, c'est un peu l'inquiétude des habitants de se dire : qu'est-ce qu'on va construire ? Est-ce qu'on va demander notre avis dans le sens qu'on a déjà du mal à se garer ?

Est-ce qu'on va prendre en compte qu'il faut laisser des espaces pour pouvoir prévoir des voitures ? Et puis en termes de constructions, on habite dans des petits immeubles de deux étages, est-ce qu'on va nous construire des bâtiments de quatre étages, avec 25 personnes par étage, une densité extrême puisque vous êtes un des premiers à dire justement que l'on a demandé à ce qu'il y ait le moins d'habitants par hectare, ma question en fait était d'avoir l'intelligence de se dire :

on va quand même informer, on va prendre en compte l'avis des habitants, leur habitudes de vie, il y a déjà des constructions, donc on ne part pas de zéro, on part sur quelque chose qui est déjà habité, donc c'est un peu plus compliqué que cela.

M. CAMO : On ne va pas jouer aux questions-réponses ou réponses-questions, je veux juste dire deux ou trois points que vous avez évoqués pour vous répondre plus particulièrement : par exemple le SDRIF est un document qui s'impose aux autres normalement, il a été conçu pendant plus de trois ans. Je parle sous le contrôle de ma collègue du Conseil régional qui connaît mieux l'historique que moi, je crois que ce sont presque 500 réunions environ, avec tout un tas de territoires, de tissus associatifs, il y a un document qui bien sûr a fait des mécontents mais qui a aussi fait des satisfaits à l'époque et qui est toujours en vigueur.

Aujourd'hui vous me dites que ce projet de territoire, ce n'est pas l'agglomération, et que l'on a un moyen de s'exprimer, mais non pas du tout ! On a eu un document diagnostic sur lequel on a fait des remarques, mais qui n'a pas été débattu, et aucune réunion n'a suivi ! Les seules réunions qui ont suivi ont été celles de l'agglomération, à St-Michel, où l'on s'est retrouvé avec une présentation Powerpoint, et à partir de là les choses ont été bouclées et votées.

Ici, je vous l'ai demandé : pas de commission extraordinaire sur le projet de territoire, pas de réunions locales, or ce projet concerne les gens pour quinze ans, peut-être vingt, pas de réunions ! Pourquoi ? Parce que vous étiez sur vos Assises, les Assises de la Ville. Donc les deux choses ne pouvaient pas se percuter. Vous avez choisi de faire les Assises de la Ville, mais nous, on voulait savoir ce que voulait dire le projet de territoire, et ça aurait intéressé l'ensemble de la population. Quand vous voyez les axes qui sont dans ce projet de territoire, c'est quelque chose d'assez fort, assez structurant, qu'on retrouve d'ailleurs dans les documents du SCOT ou du PLH.

Vous dites qu'il y a eu des réunions qui ont suivi, lesquelles ? Où est-ce qu'il y a eu une réunion concernant l'agglomération pour un point spécifique, pour un point plus général ? Pour des points plus particuliers ? Je n'en ai pas souvenir, ou alors j'ai un problème de mémoire mais je crois que mes collègues ne s'en souviennent pas non plus. Il n'y a pas une réunion collective publique ici sur des grands projets d'agglomération en dehors de celles qu'on peut avoir ici et là partiellement avec les uns ou les autres.

Deuxièmement, moi je n'ai jamais mis en cause les aspects légaux. Le cheminement légal, bien sûr qu'il faut le respecter, encore heureux, mais dans le cheminement légal, vous avez raison pour le coup, il y a une question sur l'ambiguïté du millefeuille puisque l'articulation entre les différents millefeuilles fait qu'aujourd'hui on a des questions qui sont à l'envers. On a quand même ce soir à donner un avis sur quelque chose qui a déjà été voté ! On est tous des élus, vous l'avez rappelé, au suffrage universel, nous représentons des gens qui nous ont élus, je suis parfaitement d'accord. Et je ne suis pas pour opposer les deux, je suis pour une démocratie locale participative, voire y compris par des formes référendaires, le problème est qu'il faut aussi une démocratie représentative avec des élus qui représentent des populations, etc., tout cela ne s'oppose pas en tout cas pour ce qui me concerne.

Troisième chose : sur le logement, je reviens sur le PLH et sur vos décisions que vous faites intervenir dans vos documents puisque vous signalez des points qui sont « Brétignolo-Brétignolais » si je puis dire, donc il y a 9 millions de mal logés en France, en 2015 il y avait 600 000 besoins de logements en région Ile de France ; bilan de l'opération : on nous demande de construire 60 000 logements il y a cinq ans, au bout de cinq ans,

35 000 seulement de réalisés. Donc les familles qui sont demandeuses de logement vont où ? Elles restent mal logées ? Elles sont dans des endroits insalubres ? Elles vont vers des propriétaires véreux ? Voilà ce qui se passe en Ile de France aujourd'hui. Et donc le problème qu'il y a, c'est que ce n'est pas se crispier sur le logement en tant que tel que de voir comment on crée les conditions pour l'accessibilité de ces familles moyen modèle, des logements qui leur sont accessibles, et à des niveaux qui sont fonction de leurs moyens et de leur pouvoir d'achat.

Il y a des exemples précis : vous savez combien c'est, aujourd'hui, un logement dans un HLM de base à Brétigny ? 900 € ! Avec quelqu'un qui est au SMIC, vous voyez un peu la différence de budget ! Et donc le problème, si vous réduisez la marge de logements, en réfléchissant bien sûr à l'aménagement dans la ville, tout ce qui est dit est vrai, vous renforcez le problème de logement de ces familles qui soit vont aller ailleurs, soit seront dans des conditions impossibles pour se loger.

Nous avons eu des cas extrêmes, des gens qui couchaient dans les voitures. Je ne suis pas insensible à cela, je pense qu'aucun d'entre nous autour de la table ne l'est, mais je pense qu'il faut créer les conditions pour arriver à faire cesser cela, en tout cas à essayer de l'accompagner.

Quant à l'emploi, j'entends la rhétorique qui voudrait qu'à côté de l'emploi il faudrait créer l'habitation. Je n'y crois pas une seconde, je vous le dis franchement, économiquement vous avez une égalité stricte entre l'emploi et l'habitat, vous aurez toujours un delta, et c'est comme ça. La vie n'est pas déterminée en fonction de quelqu'un qui prend un logement et qui habite à Brétigny, il faut aller dans ce sens-là bien sûr, ce serait l'idéal pour tout le monde. Aujourd'hui on n'en est pas là parce que Brétigny tout seul ne peut pas régler le problème, elle est dépendante d'autres critères nationaux, voire européens, et donc moi je crois que l'arrivée d'emplois, comme vous l'avez indiqué, d'ailleurs il serait bon qu'on ait un document quelque part qui nous dise à un moment donné combien d'emplois ont été créés à Brétigny depuis quelque temps, quels types d'emplois on a, on l'a vu à travers quelques publications de l'agglomération mais c'est partiel, dans cette arrivée d'emplois où est l'égalité ou en tout cas comment on tend vers cette égalité emploi-habitat dans notre ville ? L'arrivée d'Amazon, excusez-moi, d'abord nous ne savons pas combien d'emplois exactement sont prévus, on peut revenir aux chiffres précédents, en tout cas j'ai des jeunes qui parfois me disent : où est-ce qu'on s'inscrit pour se faire embaucher chez Amazon ? Je crois que c'est Pôle Emploi, mais on n'a aucune donnée sur le nombre de recrutements, sur les formes de travail proposé, les conditions, etc. Peut-être que vous, élus, vous le savez, mais nous, nous ne le savons pas, on pose des questions mais on n'a pas plus de réponses de ce côté-ci de la table. Il faut des informations et en plus il faut créer des conditions pour aller dans cette direction. Aujourd'hui, dans l'agglomération même, ce n'est pas ce qui se passe, je suis désolé et tout ce qui sort comme documents en ce sens n'est que pure invention.

J'espère qu'on va y arriver mais aujourd'hui on ne peut pas dire cela. Si les documents que vous présentez ce soir aident à cela, tant mieux, nous y souscrivons mais pour l'instant la vraie situation est autre.

Enfin, pour terminer, je pense qu'il ne faut pas sur ces questions de logement être crispé. Il faut se détendre, parce qu'à force de nous répéter depuis cinq ans que la ville va trop vite, que l'on construit trop vite, c'est une ritournelle et je comprends votre insistance à le faire mais ici nous avons fait des choses qui allaient dans le sens que je viens d'indiquer, et vous

ne pouvez pas nous répéter à chaque conseil qu'on en est là, le problème est qu'il faut en tirer les conséquences et voir comment les choses ont pu évoluer depuis le temps que vous nous dites la même chose !

Je vais m'arrêter là, je termine sur un note un peu légère, ne le prenez pas mal mais quand même, je crois qu'il faut là-dedans avoir une approche de ce document réaliste, responsable sans souci, mais avec des connotations quand même, des avis qui puissent être dans l'ordre des choses, y compris du point de vue démocratique encore une fois, et honnêtement je vous le dis, de toute façon ce sera une année à débats, il y a déjà eu beaucoup de débats et de discours dans les pays mais les débats locaux, qui impliquent d'ailleurs d'autres débats, avec au centre l'agglomération, la gouvernance de l'agglomération, la gouvernance des villes, la gouvernance d'autres collectivités territoriales, tous ces sujets sont posés de toute façon, y compris dans le contexte actuel, et vous êtes témoin M. le Maire que nous en avons parlé dans cette salle à l'occasion du grand débat auquel j'ai essayé de participer tout en étant le plus force de propositions vu le cadrage imposé par le Président de la République. Voilà les quelques mots que je voulais ajouter, ces choses doivent être travaillées de façon plus collective et bien sûr toujours, et pour ma part c'est mon cas, toujours et encore plus aujourd'hui pour répondre à ce qui se passe dans le pays parce qu'il y a encore plus une prise de conscience, vous l'avez dit vous-même, en pratique d'échanges de savoir, il n'y a pas les Sachants d'un côté et ceux qui ne savent rien de l'autre, même si c'est très technique, il y a des choses à échanger, à construire, et c'est vers ça que je voudrais aller.

M. le Maire : Merci. Vu votre intervention, je pourrais répondre très longuement mais permettez-moi d'essayer de faire une réponse un peu plus courte et en tout cas ne pas être trop long :

Mme Afonso-Machado, je vous vois enthousiasmée par l'intervention de notre collègue, je voudrais rappeler que sur le projet de La Roseraie, on dira des choses quand on le pourra vraiment. Parce que c'est ce qu'on a fait avec la reconversion de la parcelle de l'Usine, on a organisé une consultation sur le sujet car nous avons un certain nombre de leviers. Là le cadre est beaucoup plus compliqué, c'est une négociation avec l'Etat beaucoup plus difficile et je crois que quand on organise des discussions avec les habitants, la démocratie participative, il faut toujours avoir un cadre clair au départ, parce que justement c'est ce qui donne la discussion la plus saine possible, c'est ce à quoi on s'emploie à chaque fois. J'attache toujours beaucoup d'importance à essayer de cadrer les choses sur lesquelles on n'a pas forcément prise, et là on est typiquement sur un sujet où le cadre n'est pas clair mais on donnera aux habitants des informations quand nous aurons des informations à donner, quand elles seront plus précises.

Brièvement, sur ce que vous avez dit, M. Camo, je rappelle qu'en ce qui concerne le projet de territoire de l'agglomération, il y a un certain nombre de discussions qui ont été organisées par l'agglomération. D'abord il y a eu des discussions avec les conseillers communautaires qui ont été conviés à un certain nombre de choses, et c'est la première chose ; c'est aussi au sein de votre équipe, de vos conseillers communautaires qui vous représentent dans cadre-là que cela doit être discuté.

Deuxième chose : il y a eu dans cette enceinte, sur la base des diagnostics et assez en amont des remarques qui ont été faites, et très franchement, sur la base des remarques qui ont été évoquées ici comme ailleurs, il y a ensuite les gens qui ont travaillé pour le compte de l'agglomération pour élaborer ce projet de territoire, qui ont proposé des choses qui ont été présentées également aux élus communautaires, comme elles ont été présentées aux élus municipaux, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, c'est le point que j'évoquais tout à l'heure en

disant qu'il y avait eu une réunion organisée par l'agglomération où tout d'un coup, tous les conseillers municipaux avaient été invités pour qu'il puisse y avoir une présentation de sujets, et d'ailleurs un certain nombre de conseillers municipaux de mon équipe étaient présents à ce moment-là et il y a des témoins, la réunion a eu lieu, c'était la réunion organisée par l'agglomération pour discuter avec les conseillers municipaux.

Je rappelle aussi qu'un questionnaire a été adressé à l'ensemble des habitants par l'agglomération, donc il y a eu des démarches aussi bien vis-à-vis des habitants que des élus municipaux que des élus du conseil communautaire organisées par l'agglomération. Ne me demandez pas de faire à la place de l'agglomération cette discussion parce que j'ai eu l'occasion de m'exprimer, et je vous rappelle d'ailleurs que je me suis abstenu sur ce projet de territoire notamment pour des questions de méthode. Parce qu'un certain nombre de choses qui avaient pu être dites n'avaient pas été prises en compte et qu'à un moment ça pouvait poser des questions. Et même s'il y a un certain nombre d'orientations dans le projet de territoire sur lesquelles nous pouvons être en accord, sur la question de la méthode non. J'ai rappelé plusieurs fois notamment un point parmi d'autres, c'est l'articulation de l'intercommunalité avec les communes, point sur lequel je sais que nous pouvons nous retrouver M. Camo, cet élément-là n'était pas assez pris en compte dans le projet de territoire, c'est pour ces questions de méthode que je souhaitais m'abstenir sur ce projet.

Néanmoins, après, à divers niveaux, il y a eu soit avec les élus communautaires de votre équipe, soit avec les conseillers municipaux, soit avec les habitants directement, à travers ce questionnaire, des choses qui ont pu être organisées.

Et encore une fois, j'insiste bien, au niveau de la ville de Brétigny, nous organisons le plus de choses possibles en matière de démocratie participative pour faire participer les habitants autant que possible.

Dernière chose : je ne vais pas rebondir longuement sur vos considérations générales sur le logement parce que ce serait un très grand débat et bien évidemment nous sommes tous autour de la table, élus municipaux, confrontés aux difficultés que nombre de nos concitoyens rencontrent par rapport à cela, bien sûr c'est un sujet qu'il faut toujours prendre en compte en ayant à l'esprit ces besoins, ces demandes, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut construire mal, qu'il faut construire de mauvaise manière qui pourrait conduire au final à une baisse de la qualité de vie pour tout le monde.

Dernière chose : vous me dites qu'il ne faut pas que je sois crispé sur un certain nombre de sujets, notamment la question de la construction. Mais permettez-moi de dire que le rythme de croissance d'une commune comme Brétigny est un sujet absolument structurant, et ce n'est pas parce que c'était vrai et que je l'ai dit hier que cela deviendrait faux aujourd'hui. Donc je ne suis pas particulièrement crispé mais à un moment, on est dans un débat public où il y a à la fois parfois un zapping permanent, où régulièrement des contrevérités sont évoquées, je crois que ce n'est pas inutile de revenir à un certain nombre de points fondamentaux, dans ce cadre général de débat public de revenir à des questions essentielles, structurantes pour une commune comme notamment la question du rythme de croissance. Je crois que les Assises que nous avons organisées à Brétigny montrent à quel point c'est le sujet de préoccupation le plus important pour nos habitants, et notamment comment on est capable d'adapter la ville à cette croissance, sachant, j'insiste, que beaucoup de choses n'étaient pas assez prévues.

Voilà ce que nous pouvions dire sur ce SCOT et ce PLH, je propose que nous donnions un avis.

Abstentions : 3

Votes Contre :

Votes Pour : 32

Adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du dispositif appel à projets : « Fonds Publics et Territoires » pour les années 2018, 2019 et 2020

M. CHERFA : Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022, entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), la Branche Famille a créé un « Fonds Publics et Territoires » afin de soutenir les actions favorisant la réduction des inégalités territoriales et sociales, tant au regard du niveau de service rendu que par la nature des réponses mises en œuvre sur les territoires. Ce fonds vise à mieux répondre aux besoins des publics et aux spécificités des territoires.

Dans le cadre du dispositif « Fonds Publics et Territoires 2018, 2019 et 2020 », sept axes ont été définis :

- Axe 1 : Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun,
- Axe 2 : Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance,
- Axe 3 : Favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes,
- Axe 4 : Accompagner le maintien et le développement des équipements et services dans des territoires spécifiques,
- Axe 5 : Appui aux établissements d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques,
- Axe 6 : Appui aux démarches innovantes,
- Axe 7 : Renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie.

Ce dispositif « Fonds Publics et Territoires », s'adresse principalement aux services : de la petite enfance, des structures dédiées à la jeunesse, des accueils de loisirs et des Centres sociaux qui conduisent ou ont pour projet de conduire des actions répondant aux critères définis dans chacun des axes des « Fonds Publics et Territoires », pour les années 2018 à 2020.

Au titre de l'année 2018, deux projets ont été déposés pour solliciter des demandes de subventions :

- Projets initiatives jeunes, subventionné à hauteur de 4 500 €.
- Accueil des enfants en situation de handicap 92 760 €

Au titre de l'année 2019 quatre projets seront déposés pour solliciter des subventions auprès de la CAF.

- Création d'un poste pour renforcer l'émergence de projets innovants portés par les jeunes brétignolais, pour une demande de subvention à hauteur de 25 600 €,
- Projets initiatives jeunes, pour une demande de subvention à hauteur de 11 275 €,
- Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les EAJE (Etablissement d'accueil du Jeune Enfant), pour une demande de subvention à hauteur de 96 072 €,

- Renforcer les conditions d'accueil et l'accès aux loisirs des enfants brétignolais en situation de handicap, pour une demande de subvention à hauteur de 42 407 €,

L'ensemble de ces projets peuvent être subventionnés jusqu'à hauteur de 80% du montant total restant à la charge de la commune.

La ville de Brétigny-sur-Orge, dans le cadre du développement de sa politique sociale et éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse, répond à l'ensemble des critères et aux objectifs attendus par ce dispositif.

Afin de pouvoir prétendre à la demande de subvention et compte-tenu de son intérêt financier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes du dispositif « Fonds Publics et Territoires » pour les années 2018, 2019 et 2020.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire : Merci, Mathieu Bettencourt, un mot de précision sur le projet concernant la question du handicap ?

M. BETTENCOURT : Oui, les formations portent essentiellement sur la formation du personnel, sur le fait de libérer du temps à ce personnel pour faire du lien à la fois avec les familles, avec les acteurs du territoire, les associations, les acteurs médico-sociaux, puisque la tendance actuelle est d'essayer de favoriser une grande transversalité, que les gens apprennent à travailler ensemble pour favoriser à la fois l'accompagnement des familles, la compréhension des besoins spécifiques des enfants, pour qu'ils soient accueillis dans les conditions les plus favorables possibles, essayer de favoriser une inclusion en milieu ordinaire tout en accompagnant ce milieu ordinaire à accompagner au mieux les enfants.

Donc il s'agit majoritairement de la formation au personnel, du temps libéré pour organiser des réunions et des rencontres avec les familles, un peu de matériel pédagogique adapté.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Un dispositif d'appels à projets utiles qui nous permet de renforcer un certain nombre d'actions qui nous tiennent à cœur. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce sujet ?

Mme DAENINCK : On ne peut qu'être favorable et apprécier ce genre de rapport de synthèse sur l'accueil des enfants à handicap. C'est important d'avoir des structures qui soient bienveillantes, avec du personnel formé, c'est très bien. Juste une chose mais ce sera une boutade à Philippe Camo : comme il nous a fait son show, vous nous avez parlé de 1.000 pages à lire en cinq jours, je suis désolé M. Méary, j'ai un métier, j'ai un mari, des enfants, une maison à entretenir, 1.000 pages en cinq jours, c'est difficile ! Pour la clé USB, pas de souci, je suis preneuse d'une clé USB pour mes temps de vacances pour pouvoir lire les documents et pouvoir les approfondir. Je ne pense pas qu'ici beaucoup de vos collègues aient lu en cinq jours les mille pages !

Pour les économies d'énergie, de papier, et de photocopies, vous auriez pu dans le rapport de synthèse faire attention, il y a plusieurs fois « deux fois 6 », « quatre fois 6 », on a l'article 4 qui est doublé, l'article 2, c'est illisible ! Mais il est évident que nous voterons pour ce projet. C'était une boutade « à la Camo » excusez-moi !

M. le Maire : Je ne sais pas si M Camo ferait une boutade de la même manière, chacun son style, son type d'humour et de boutade. Je voudrais simplement rappeler que vous avez parlé de la délibération qui nous préoccupe et de celle d'avant, je ne reviens pas sur celle d'avant, nous

avons déjà eu un long débat ; sur la délibération qui nous préoccupe, j'entends que vous trouvez que c'est une bonne chose que nous puissions pousser ces projets et je me félicite. Nous allons passer au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 35

Adopté à la majorité.

4/ Aide à la Fondation du Patrimoine –Cathédrale Notre-Dame de Paris

M. Le Maire : Le lundi 15 avril dernier en fin d'après-midi, la Cathédrale de Paris a brûlé en grande partie.

Ce monument religieux, patrimoine de l'État, participe largement au rayonnement de la France ; il est un marqueur de notre histoire, de qui nous sommes.

La destruction de la charpente du bâtiment, l'écroulement de la flèche ont ému les Français et notamment bien des Brétignolais. Il faut évidemment saluer l'engagement des pompiers qui ont réussi à faire en sorte que l'essentiel soit préservé et que les tours Notre Dame soient encore debout.

De nombreuses collectivités, de nombreux particuliers, se mobilisent pour participer à l'effort de reconstruction. Cette reconstruction est un sujet essentiel pour notre pays.

Il est proposé que la commune de Brétigny participe de cet élan national en faisant un don de 5.000 euros à la « *Fondation du Patrimoine* » en lien avec l'appel à contribution qui a été réalisé par la Fondation et relayé par un certain nombre d'associations et de communes qui se sont impliquées comme bien des particuliers.

Je sais que ce sujet soulève un certain nombre de réactions, le débat est ouvert.

M. GUSTAVE : Monsieur le Maire, j'ai lu votre édito, et le 29 avril je vous ai envoyé un courrier dans ce sens car j'ai été alerté par pas mal de Brétignolais qui me demandaient mon avis, qui demandaient notre avis à nous tous et notre position par rapport à ce drame et par rapport à votre édito comme quoi vous vouliez donner de l'argent au patrimoine de Notre Dame.

Je vous ai donc envoyé un mail à vous et aux élus de la majorité, je n'ai pas eu de réponse, et le lendemain, le 30 avril, j'apprenais comme mes collègues qu'on avait un conseil municipal et dans le courrier que nous avons reçu, j'apprenais qu'un montant de 5.000 € allait être versé. Je vais vous lire le courrier que je vous avais envoyé, c'est un courrier un peu « coup de gueule », pas une boutade, loin de là :

« Monsieur le Maire, suite à votre édito, j'ai reçu beaucoup de messages me demandant quelle serait ma réaction face à votre annonce pour subventionner Notre Dame au nom de tous les Brétignolais.

Monsieur Méary, comme beaucoup de français, j'ai été choqué en voyant notre patrimoine partir en fumée, comme tout le monde j'ai croisé les doigts pour que Notre Dame ne s'écroule pas et que nos valeureux pompiers puissent sauver notre belle cathédrale. Puis, l'émotion passée, j'ai attendu les informations suite à l'étendue des dégâts ; spontanément, à titre personnel, j'ai fait un don comme bon nombre de citoyens au même moment.

Plus de 1 milliard d'euros ont été récoltés en un temps record, je ne reviendrai pas sur les dons faramineux des ultra riches, par ailleurs très peu mobilisés sur d'autres causes humanitaires, parlons plutôt de votre élan de générosité avec notre argent, face à ce drame.

Monsieur Méary, les Brétignolais vous ont élu pour que vous preniez soin de leur ville, de leurs routes, de leurs associations, de leur jeunesse, de leurs écoles, de leurs anciens, de leur sécurité ; même si vous agissez depuis un an, les Assises, les arbres, les tulipes, après avoir été inactif pendant cinq ans, personne n'a oublié votre envie de quitter notre ville en 2017 pour devenir député, votre décision montre à nouveau votre désintérêt de la politique locale et de la manière dont vous utilisez votre mandat pour servir vos ambitions et votre communication. Vous voulez être généreux ? Très bien mais soyez-le avec votre argent.

Je vous propose donc de faire un don à titre personnel, ou mieux, demandez aux élus de votre majorité de verser une partie de leurs indemnités, que leurs impôts servent aux associations de Brétigny, aux écoles, pour la reconstruction de notre salle Kergomard, notre patrimoine, je pense au château de Rosières, là où j'habite, ou La Garde de Pas, soyez soucieux du bien-être de nos agents municipaux qui ont du mal souvent à finir leur fin de mois, qui demandent et qui se voient refuser souvent dix ou vingt euros de plus, aidez les associations qui œuvrent pour les personnes en situation de handicap, ou pour les plus démunis, faites enfin de la jeunesse votre priorité, et surtout rétablissez les colonies de vacances. Concentrez-vous sur notre ville.

Et s'il vous prenait à nouveau d'utiliser l'argent public en dehors de la ville, ayez la décence de le faire pour des causes en manque d'argent. Il y en a beaucoup dans notre ville, dans notre pays, et dans notre monde.

Monsieur Méary, je vous demande donc de renoncer à mettre cette proposition au Conseil municipal.

Et je n'ai pas fini : puisque vous êtes très attaché à la démocratie participative et aux consultations, voici un sondage qui a été fait sur une page que vous connaissez bien, d'une personne de vos amis, qui est à Brétigny, Régis Olivier, qui a écrit :

« Notre Maire, M. Méary, va au Conseil municipal du 7 mai proposer un don de 5.000 € pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris qui dispose déjà d'un milliard d'euros de dons. Au regard du contexte financier de notre commune, laquelle selon M. Méary n'est pas très riche, êtes-vous pour ou contre cette donation ? » Je vous dis le résultat :

« Contre : 283 ;

Pour que le Maire et les adjoints fassent un don à titre personnel : 102 votes.

Contre : 4 votes.

Pour que le maire fasse un don : 3 votes.

Le meilleur maire de Brétigny qu'il n'y a jamais eu : 1 vote.

Voilà le sondage. Donc vous qui êtes très attaché à la démocratie participative, j'espère que vous prendrez en compte ce vote, cela fait un peu moins de 400 personnes qui sont contre ; et si on prend les Assises, je crois que c'étaient 1.300 personnes qui ont assisté aux Assises et qui ont engendré les 82 propositions. Je vous remercie.

Mme GARRIC : Votre proposition ce soir interroge : bien sûr nous sommes tous émus par l'incendie. Je l'ai appris quand j'étais en vacances, c'était un peu surprenant, j'ai même dit à la personne qui me l'a dit : mais de quoi tu me parles ? J'avais un peu de mal à le croire ! C'est vrai que c'est émouvant, mais j'interviendrai sur les catastrophes de façon générale : il y en a eu un certain nombre, à chaque fois il y a eu un élan de générosité et je trouve que c'est un bel espoir, quand il y a une catastrophe, de s'apercevoir qu'il y a une générosité collective qui se met en place, et une solidarité personnelle, mais aujourd'hui quand même on en est sur cette catastrophe à une collecte de 1 milliard d'euros. C'est une grosse somme. Nous en convenons tous.

Sur les catastrophes qu'il y a eu, qui étaient encore plus difficiles puisqu'il n'y a pas eu là ni morts ni blessés, par contre sur les catastrophes que l'on a tous en tête, il faut savoir que la totalité des sommes qui ont été récoltées n'ont jamais été dépensées. Donc qu'est-ce qui se passe ? Ces sommes ne peuvent pas être affectées à une autre action qui en aurait besoin, elles restent donc bloquées sur un compte et quelque part, soyons clairs, elles enrichissent les banques puisque les banques ne laissent pas dormir l'argent.

Le premier risque, donc, c'est que la totalité des sommes ne soient pas dépensées. Et le deuxième risque est que lorsqu'on a beaucoup de sommes à sa disposition, bien sûr il y a un sacré risque de gaspillage. Et nous sommes tous attachés à ce que ça ne puisse pas arriver.

Donc moi, pour ces raisons là ce soir, je ne voterai pas favorablement, même si pour 5.000 €. C'est une question de principe, ça ne change rien au budget de la ville, c'est une position de principe, et ma proposition serait plutôt de dire : écoutez, si dans trois ans, quatre ans, cinq ans, puisque le projet est que la cathédrale soit rétablie dans cinq ans, je crois que certains rêvent, ma proposition serait de dire : si dans trois, quatre ans, cinq ans, il y a de nouvelles sollicitations parce qu'il manque de l'argent au bout, bien sûr nous serons au rendez-vous de cet appel. Mais aujourd'hui, un milliard d'euros dans la caisse, l'Etat lui-même dit que ce 1 milliard est au-delà des sommes nécessaires, je ne voterai pas favorablement même si 5.000 € ne représentent pas une très grosse somme.

M. CAMO : Bien sûr j'ai été comme tout le monde, en plus cet incendie prenait de l'ampleur et a fait s'écrouler la flèche, et a dévoré une partie du patrimoine qui appartient à tout le monde, ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. Mais au-delà de l'émotion il faut après se projeter dans la reconstruction. Evidemment elle appelle une série de dispositions. Déjà il faut souligner que les bâtiments patrimoniaux sont gérés par l'Etat, en tout cas la plupart, et donc l'Etat doit jouer son rôle et bien son rôle.

J'ai lu qu'une loi est en préparation, qui doit passer au Sénat le 27 mai, sur la répartition et l'entretien de notre Dame de Paris, avec toute une série de dispositions sur lesquelles j'ai déjà un petit doute sur son objectif. Je donne un exemple pour concrétiser les choses : cette loi prévoit que le Gouvernement peut légiférer par ordonnance et peut s'affranchir des codes de l'environnement, d'urbanisme, de la conservation du patrimoine, de l'archéologie, préventive notamment pour aller plus vite. Or ici, sur les aspects patrimoniaux, vous êtes contraints à des règles précises, l'Etat va faire sauter pour Notre Dame de Paris ces règles existantes. C'est déjà une première chose.

Si c'est cela, ça veut dire aussi dans le même temps que le Diocèse de Paris et la Mairie de Paris seront finalement les deux acteurs principaux de cette reconstruction. Ce qui pose un autre problème que de fond. Donc des choses vont avancer, jusqu'à cette loi, voire après le débat, et évidemment comme viennent de le dire mes collègues, on n'est pas dans l'urgence absolue. Même si le Gouvernement dit qu'on va faire dans cinq ans, je ne sais pourquoi on sort cette date, peut-être pour faire coïncider des événements qui vont se dérouler dans notre pays, cela se heurte à une levée de boucliers notamment de professionnels, d'experts, ces experts ont dit : ce n'est pas possible, y compris pour la loi proposée ! Et ce ne sont pas que des experts de France, certains sont internationaux. Et donc voilà où l'on en est de ce point de vue, mais les choses avancent.

Deuxièmement, ce qui a choqué ici, c'est d'avoir en deux jours une levée de fonds des ultra riches dans ce pays de 800 M€ alors que dans le contexte social, pour obtenir 15 ou 20 € d'augmentation, il faut faire une grève de cinq mois, les gilets jaunes sont sur les ronds-points, dans les avenues, et je ne parle pas de ceux qui cassent, ça a quand même troublé l'opinion publique, qu'on le veuille ou non.

Des entreprises du CAC 40 ou d'autres qui sortent des chèques de 200 M€ en deux jours, on ne les a pas vus pour les salaires, pour les conditions de travail, pour l'emploi ! De même les GAFA qui se précipitent dans ce sens, qui ne payent pas d'impôts en France, ou très peu.

Donc tout ça a choqué l'opinion, et du coup les collectivités qui avaient fait le geste de s'engager dans cette donation, dans la levée de dons, le versement de dons, beaucoup ont rétro-pédalé. Elles ont dit : avec le niveau d'argent qui arrive, nous, collectivités qui avons du mal à boucler les fins de mois et à satisfaire les besoins des gens, on rétro-pédale. C'est le cas dans plein de communes ; je prends la commune de naissance du Pas de Calais de mon avis Damien Roussel, à Marcq, ils ont rétro-pédalé, ils ont fait un référendum pour savoir si les gens étaient d'accord pour verser ou pas.

Je crois honnêtement ce soir que vous devriez rétro-pédaler aussi. Parce que 1 milliard d'euros collectés, comme le dit ma collègue, il y a peut-être même trop aujourd'hui et qui ne seront pas fléchés à cause de la loi vers le patrimoine, qui ne sont fléchés que sur Notre Dame, ils ne pourront pas déroger à cela, cela veut dire que l'on va verser des sommes énormes, les collectivités publiques vont abonder plus que d'autres d'ailleurs puisque c'est ainsi que ça va se passer, et on va se retrouver dans une situation pour le moins contradictoire, avec des besoins locaux et des levées de sommes et des versements de dons qui iront dans une caisse dont on ne sait pas à quoi elle sera destinée, ou très peu.

Je pense qu'il faut rétro-pédaler. Il y a des besoins à Brétigny, on peut faire des choses, des choses simples comme vous dites, répondre à des besoins ici et là, et je pense qu'il faut attendre. Il ne faut pas se précipiter car nous sommes dans une situation assez mouvante de ce point de vue. La raison voudrait qu'on rétro-pédale, il n'y aurait aucune honte ou quoi que ce soit à rétro-pédaler, et puis on verra, si les collectivités publiques sont sollicitées, nous verserons.

A l'inverse, je dis simplement que si le patrimoine de ce pays n'est rénové, ou rétabli, je parle de Notre Dame mais aussi d'autres monuments, que par les ultra-riches, ça pose une question, parce que ça veut dire qu'on privatise le patrimoine. Et là l'Etat n'est plus propriétaire du patrimoine, donc il faudra bien que la puissance publique garde la main sur le patrimoine national. Ce danger est à éviter, et en même temps il faut se rendre compte que la situation aujourd'hui fait que les collectivités se mettent un peu en retrait en attendant que les choses évoluent, avancent, la loi va être proposée, peut-être votée avec d'autres propositions, je pense que ce soir on devrait garder raison et se mettre en retrait de cette proposition, et attendre peut-être que les choses avancent dans le temps.

Pour finir là-dessus, je pense aussi qu'il y a un malaise général dans ce pays : on a l'impression que le ministre de la Culture a été dépossédé de cela, de son patrimoine. Il ne s'est quasiment pas prononcé, juste quelques bribes, c'est dommage car je crois beaucoup au ministère de la Culture. J'ai peut-être encore le rêve de Malraux en tête mais voyez, c'est l'Etat qui gère le patrimoine national, le ministère de la Culture doit jouer son rôle à plein, et si on respecte les règles en ce sens, je crois qu'on se félicitera dans ce pays d'avoir une maîtrise publique du patrimoine national, enfin celui qui est géré par la puissance publique pour aller dans le sens de l'intérêt général, y compris le développement économique, il n'y a pas de honte à dire que notre patrimoine est visité par des millions de gens de tous les pays, et donc c'est un élément économique.

Je termine par ces quelques mots, je pense que vous devriez retirer la question et attendre des jours meilleurs.

Mme PERDEREAU : Oui, sur la cathédrale Notre-Dame, l'évènement qui s'est passé nous a tous émus. Moi, j'ai trouvé que c'était un geste de solidarité, je n'aurais peut-être pas mis autant, 5 000 € c'est beaucoup, il y a peut-être des projets sur la ville de Brétigny où l'on n'avait pas l'argent mais j'ai trouvé que le geste était bien, c'est une marque de solidarité. Cette cathédrale est un monument qui attire énormément de touristes chez nous, c'est une catastrophe de voir ce qu'il en est, je trouve que le geste est bien, ça donne un effet de solidarité mais peut-être pas 5 000 €, j'ai trouvé que la somme était importante, je n'aurais peut-être pas été jusque-là. Je suis pour mais peut-être pas pour ce montant.

M. le Maire : Merci, quelques éléments : d'abord, M. Gustave, vous m'avez écrit et vous avez publié très largement un mail qui était presque une tribune libre demandant que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Permettez-moi de vous dire d'abord que je ne suis pas forcément vos injonctions, Monsieur le conseiller municipal, et vous avez eu une réponse le lendemain puisque vous avez reçu l'ordre du jour et la convocation à ce conseil avec cette proposition. Donc j'avais répondu à la question que vous posiez.

Par ailleurs, je veux revenir sur un certain nombre de points qui sont évoqués dans votre mail : vous indiquez qu'on s'agitait depuis un an avec les Assises, les fêtes, les arbres, les tulipes, etc... Permettez-moi de vous dire que depuis le début du mandat, en matière de démocratie participative, nous faisons énormément de choses. Vous parlez des fêtes, il y a quinze jours c'était la quatrième édition de la chasse aux œufs ; dans quelques jours ce sera la quatrième version de la Fête de la ville, qui sera l'occasion d'accueillir un grand repas partagé ; ce sont des sujets où il faut du lien dans une commune, donc on n'est pas en train de s'agiter depuis un an comme vous l'indiquez, permettez-moi de vous rappeler ce point-là.

En ce qui concerne les arbres, bien sûr, cela fait aussi un certain nombre d'années que nous souhaitons donner un cadre plus équilibré au développement de notre commune, développer cet équilibre ville – campagne, développer les modes de transports alternatifs, favoriser la place des modes actifs comme le vélo, encourager le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Vous avez même critiqué les tulipes, soi-disant on serait là en train de s'agiter au dernier moment, permettez-moi de rappeler que ça fait des années qu'au printemps, le rond-point des Deux Mondes, qu'on appelle classiquement le rond-point Décathlon, fleurit plusieurs fois parce que justement c'est un élément de notre entrée de ville, ça nous paraissait important de pouvoir renforcer le fleurissement. On peut toujours faire un peu mieux et ce qu'il y a de formidable dans l'action publique, c'est que ça ne s'arrête jamais et qu'il y a toujours mieux à faire, mais de grâce ne disons pas que cela serait juste nouveau, alors que ça correspond à un cap au long cours, une action que nous menons depuis un certain temps. Je crois encore une fois que le débat mérite mieux que des contrevérités.

Ce point rappelé, je voudrais revenir sur le fond du sujet, et notamment sur des interpellations ici ou là que j'ai pu lire, j'ai entendu dire que ce serait scandaleux que le Maire propose, je reprends les termes que j'avais indiqués dans mon édito du magazine Paroles : « je proposerai au prochain Conseil municipal qu'en votre nom à tous, nous participations de cet élan en apportant notre contribution à la Fondation du Patrimoine comme d'autres collectivités ont pu le faire. »

Permettez-moi d'abord de rappeler que dans un cadre institutionnel, nous sommes exactement dans ce cadre-là, sur un sujet comme celui-là ce n'est pas le Maire qui prend la décision tout seul, en revanche en tant que Maire j'ai la prérogative de proposer ce débat au Conseil municipal.

Ensuite, il a été critiqué par certains que ce serait scandaleux que je propose cela en notre nom à tous mais permettez-moi de rappeler une chose simple : c'est que les élus que nous sommes autour de la table, et en premier lieu le Maire, sont là pour parler au nom et pour le compte des habitants. Donc si nous engageons, après délibération du conseil municipal, une somme pour soutenir la Fondation du Patrimoine, ce serait évidemment au nom des Brétignolais.

Alors je pense qu'il n'y a rien de gênant à cela, c'est tout simplement le cadre institutionnel qui fait que nous sommes là pour les représenter. Alors M. Gustave, vous dites qu'il faudrait que je fasse cela à titre personnel. Comme un certain nombre de personnes je prends des décisions personnelles qui me concernent. Mais ici nous sommes là pour rendre compte de l'action publique et je crois qu'il ne faut pas confondre les différents sujets, confondre les différents champs de réflexion, je ne demande pas à Untel ou Untel ce qu'ils font dans leur for intérieur ou ce qu'ils ont fait à titre personnel, ce ne serait pas sain d'aller vers cela, donc je suis là pour expliquer, présenter, discuter les décisions publiques collectives que nous prenons au nom des habitants parce que c'est le mandat qu'ils nous ont confié et pas vous raconter mes choix personnels sur ces questions-là.

Vous avez dit qu'il n'y aurait pas eu de concertation sur le sujet. C'est pareil, permettez-moi de rappeler que nous avons été élus pour prendre des décisions au nom des habitants, et sur un sujet comme celui-là, nous en avons longuement parlé avec mon équipe municipale pour que nous puissions avoir ce débat, discuter, savoir si oui ou non j'allais proposer au conseil municipal cela. Il y a eu des points de vue divers au sein de l'équipe parce que ça a été rappelé, un des points les plus marquants est qu'on est nombreux à avoir été interpellés par le fait qu'il y ait autant d'argent qui puisse être mobilisé en aussi peu de temps, et certains membres dans mon équipe ont pu y être sensibles.

Nous avons eu ce débat et au final, nous sommes convenus que oui, j'allais faire cette proposition au conseil ce soir ; peut-être que certains voudront s'exprimer ou traduire par leur vote une position légèrement différente ; je l'assume, il y a eu au sein de notre équipe ce débat parce que vous avez raison Mme Garric, ce n'est pas tant le montant, c'est une question de principe.

Il y a également une chose qui a été évoquée : vous avez dit, M. Camo, que des communes rétropédalent. Mme Perdereau a indiqué que le montant ne devrait pas être celui-là, on peut évidemment sur le montant en discuter. Je voudrais simplement rappeler plusieurs choses : d'abord il faut mettre les choses en perspective, il y a d'abord eu au sein des communes un appel de l'Association des Maires de France pour s'associer à ce besoin exprimé par la Fondation du Patrimoine, un certain nombre de collectivités ont donné des montants très significatifs, notamment les départements, les régions, parce que bien sûr Notre Dame nous concerne tous.

Je voudrais rappeler qu'en Essonne, un certain nombre de villes ont déjà pris la décision de participer à cette démarche : Verrières le Buisson, Igny, Juvisy sur Orge, Draveil, Viry-Châtillon, St-Michel sur Orge, Savigny sur Orge, Bièvre, Les Ulis, Marcoussis, Hyères, Vigneux, Villabé, Evry, Courcouronnes, Ris Orangis (ce sera à venir), Grigny qui veut renforcer la participation des habitants, tout un ensemble de communes, et à ma connaissance, en Essonne, pour l'instant, il n'y en a pas qui seraient revenues en arrière, peut-être que certaines le feront le jour où la question sera évoquée.

Néanmoins, je crois que c'est un élan un peu global, général, qui concerne beaucoup de collectivités, et qui pose des questions fondamentales.

Je voudrais rappeler que déjà on ne sait pas combien les travaux vont coûter. Sur un sujet comme ça, quel montant est suffisant ? Bien sûr, la somme globale nous paraît importante mais on ne peut pas savoir combien, pour un projet d'une telle ampleur, vont coûter les travaux.

Ensuite, je voudrais rappeler que dans notre commune, des gens ont été gênés sur le fait de dire : mais à quoi ça va servir de donner pour Notre Dame alors que notre église est encore en état de délabrement ? Permettez-moi de rappeler qu'aussi bien votre équipe que la nôtre ont fait le choix, car c'est notre responsabilité, de soutenir, réhabiliter, sécuriser, sécuriser l'intérieur, c'est le choix que nous avons porté à notre Eglise St-Pierre et c'est un élément très important, nous aurons l'occasion d'y revenir très prochainement puisqu'elle devrait rouvrir bientôt.

Mais derrière cela, la question de fond qui est posée, et c'était aussi celle qui a été soulevée par un certain nombre d'interventions, commentaires, est : faut-il donner de l'argent pour des causes qui ne servent pas directement Brétigny ? Ce n'est pas du tout le point que vous avez évoqué, Mme Garric, mais quand M. Gustave parle de mieux utiliser l'argent, c'est bien cette question qui est posée : est-il légitime de donner de l'argent pour quelque chose qui ne servirait pas directement aux Brétignolais ? C'est une véritable question qui, je pense, doit nous conduire chacune et chacun à réfléchir ; je voudrais rappeler qu'ici, à des occasions rares mais qui ont existé, nous avons été amenés à participer à des actes de solidarité, je pense par exemple aux catastrophes qui avaient frappé St Martin, nous avons à l'unanimité voté un soutien pour aider les personnes qui étaient dans une situation très difficile.

On pourrait se dire là aussi : faut-il donner pour les pierres ? Ne faudrait-il pas donner seulement pour les gens ? C'est aussi une interrogation qui peut se comprendre. Permettez-moi de dire que Notre Dame, ses pierres, sont une partie de ce que nous sommes, et la question fondamentale, on pourrait presque forcer le trait, excusez-moi d'insister là-dessus mais c'est tellement important de se dire : si on ne veut dépenser de l'argent que pour les sujets qui nous concernent directement, alors les seniors qui n'ont pas forcément des enfants qui mangent à la cantine ne souhaiteraient pas que tous les repas municipaux, de la restauration scolaire, soient subventionnés ? Ou alors ceux qui n'utilisent pas les installations sportives préféreraient qu'on ne fasse rien ? Si on ne focalisait l'argent que pour ce qui nous est directement utile, je crois qu'il y a bien des choses publiques qui ne seraient pas faites.

Et je crois que l'enjeu est précisément celui-là, se dire : qu'est-ce qui fait qu'on accepte que les choses ne soient pas mises en place pour les autres ? Pas directement pour soi ? Je crois que c'est un sentiment de fraternité, une fraternité qui peut s'exprimer au niveau familial, ou parfois au niveau de l'humanité, on est touché par telle ou telle cause, des gens qui vont être touchés parfois très loin, on se dit qu'il faut qu'on fasse quelque chose pour donner un coup de main, une contribution ; et c'est aussi une fraternité au niveau national, en rappelant que notre société, le fait qu'il y ait ce sentiment national qui existe, s'appuie aussi sur une histoire, sur un patrimoine, sur le fait de se dire que Notre Dame représente quelque chose qui dépasse bien évidemment le fait que ce soit une cathédrale catholique, et c'est quelque chose qui peut unir, soutenir la reconstruction de Notre Dame, c'est marquer le fait que c'est un des biens communs de notre pays, c'est quelque chose qui appartient à tous les Français et pas, vous l'avez dit M Camo, qui serait réhabilitée par la fortune de quelques milliardaires, mais qu'il y ait cet élan collectif, fraternel, auquel nous voulons tous participer. Parce que cette émotion-là, cet attachement à des bâtiments comme celui-là qui représente beaucoup pour les catholiques, pour les chrétiens mais pas seulement, pour tous les

Français, c'est aussi ce qui fait que nous sommes un pays, que nous sommes capables de défendre l'idée que la puissance publique, qui lève l'impôt, est là aussi pour marquer une certaine solidarité, pour des projets qui ne nous concernent pas directement, c'est exactement cela que nous avons voulu exprimer.

Vous l'avez dit, Mme Garric, c'est une question de principe, dans des moments comme celui-là, quand il s'agit de dire ce que Notre Dame représente, je voudrais juste citer Jean-Luc Mélenchon sur le sujet qui disait : « Notre Dame est le vaisseau, la nef qui nous porte tous sur le flot du temps », je crois que c'est bien la preuve que Jean-Luc Mélenchon avec lequel on peut avoir de forts désaccords par ailleurs mais qui est profondément Républicain se rend bien compte de ce que Notre Dame peut représenter par rapport à ce qu'est la société française, si nous sommes capables aujourd'hui de définir les fondements de notre solidarité au niveau communal, si nous voulons tous ensemble faire société commune, et je crois que c'est la question absolument fondamentale à laquelle nous sommes confrontés, je crois que ça veut dire aussi qu'il faut parfois que nous soyons prêts à soutenir des projets comme la reconstruction de Notre Dame, que nous soyons prêts à participer, même symboliquement, même sur un montant qui pourrait être discuté, à cet élan national qui fait que nous sommes tous ensemble un pays.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette proposition.

Abstentions : 1

Votes Contre : 8 Mesdames GARRIC, DAENINCK, PETIT, AFONSO MACHADO, VIANA, Messieurs CAMO, MONCEL, GUSTAVE).

Votes Pour : 26

Adopté à la majorité.

M. le Maire : Nous avons reçu une proposition de motion qui peut être mise au débat dans le cadre de notre conseil municipal, c'est une possibilité qui nous est offerte par notre règlement intérieur, cette motion a été déposée par M. Philippe Camo au nom du groupe Communistes et Partenaires de Brétigny, je propose qu'elle soit mise en débat, M. Camo je vous invite à la présenter.

M. CAMO : Je vous en avais déjà parlé en questions diverses au dernier conseil municipal, il faut savoir que par pur hasard en ce qui me concerne, par voie de presse, nous avons appris que la société Vermilion Energie sollicitait une prolongation de ses explorations et exploitations de pétrole, voire d'autres hydrocarbures gazeux, sur les sites de Vert le Petit et Vert le Grand au sein de Cœur d'Essonne Agglomération jusqu'en 2040, date maximum à laquelle ils peuvent prétendre.

Dans ce contexte, nous sommes engagés peut-être à des degrés divers, en tout cas au niveau des Etats, au niveau européens, la France apparemment s'est engagée sur la transition écologique, sur le climat, il y a eu la COP 21, des manifestations de grande ampleur sur le réchauffement climatique, tout cela a été dit et ce qui nous inquiète, c'est le fait que dans ce climat-là, ce contexte-là, l'Etat et donc en passant par les différents cheminements qui lui sont offerts, lance une consultation pour que les gens se prononcent, en tout cas c'est une enquête, sur un site dédié, pour poursuivre ou pas cette prolongation de permis d'exploration par cette entreprise canadienne dont je parlais.

Dans ce contexte de lutte contre le réchauffement climatique, nous trouvons que c'est un mauvais message qu'on passe à nous-mêmes et aux générations futures car nous savons bien que les hydrocarbures d'abord sont polluants, démonstration est faite y compris en termes de santé publique, et n'ont pas vocation à s'éterniser dans les années qui viennent, et aujourd'hui on essaye de trouver des énergies alternatives.

Donc c'est un mauvais message parce que cette société canadienne, là-bas au Canada où ils ont leur siège, fore des puits de gaz de schiste, avec des principes chimiques abominables, et donc ça renforce l'inquiétude.

Donc il y a cette urgence climatique. Le rapport du GIEC du 8 octobre dernier préconise que l'essentiel des réserves à l'échelle planétaire restent dans le sous-sol, ce sont des rapports de dizaines d'experts et d'associations, afin de réduire de 50 à 80 % la part des hydrocarbures dans le mixte énergétique de 2050 pour baisser l'évolution du réchauffement qui est mortifère pour nombre de régions, y compris pour l'humain.

Enfin, si l'on autorise cette prolongation, on laisse aux enfants, aux petits-enfants, l'héritage des ces explorations-exploitations pendant des dizaines et des dizaines d'années.

Voilà le contenu de cette motion. Evidemment, en conclusion, nous avons fait cette motion sous forme adaptée à un conseil municipal, avec des considérants, il y a urgence à lire concrètement :

- S'opposer à cette reconduction d'exploitation
- Demander à l'Etat de se mettre en cohérence à la fois dans ses intentions et dans ses actes concrets pour les gaz à effet de serre
- Et puis enfin il y a un devoir d'information de l'Etat envers les populations qui ne sont pas concernées directement sur les lieux d'exploitation mais qui sont autour
- et l'appel à se mobiliser pour qu'elles manifestent leur refus par tous les moyens possibles sur ce qui se décide, et en allant sur la consultation publique qui a été ouverte en ligne par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, dont nous avons, nous les élus, appris l'existence par la presse.

Cette motion a été présentée quasiment identique à l'agglomération du Val d'Orge, au Conseil communautaire, elle a été votée, et nous avons l'intention de la soumettre ce soir au conseil et de solliciter votre vote pour que les élus de Brétigny soient en accord avec ce que préconise l'urgence climatique, et en même temps notre propre vie sur cette planète, et pour les générations qui vont suivre.

M. Le Maire : Des remarques ou des interventions ? Je vais dire quelques mots : c'est effectivement un sujet qui a été longuement débattu au conseil communautaire ; c'est un sujet important, essentiel, complexe, et je retiens que nous avons eu un débat hésitant, un débat discuté au conseil dessus car ce n'est pas une question simple.

Je crois que c'est un sujet qui mérite mieux que les anathèmes et exagérations que j'ai pu lire ici ou là, même parfois des oublis, je pense notamment, M. Gustave, à ce que vous indiquiez sur votre page Facebook. Rappelons que vous n'étiez pas là, vous aviez donné pouvoir et vous avez voté pour. Vous avez bien précisé que pour les autres votes, les contres et absentions, des pouvoirs étaient donnés. Vous aviez oublié de rappeler que vous étiez absent sur ce point-là.

En tout cas je pense que c'est un sujet qui nécessite des débats beaucoup plus sereins et qui, je crois, posent un certain nombre de questions. La question fondamentale est qu'évidemment il faut que nous réduisions nos émissions de gaz à effet de serre, c'est l'enjeu absolument majeur, l'urgence climatique est sans doute la question la plus essentielle à laquelle notre génération est confrontée ; et pour tous ceux qui ont des responsabilités aujourd'hui.

Et je pense que ça nécessite d'agir dans bien des domaines, et notamment le sujet majeur est de devoir réduire notre consommation d'énergies fossiles.

Maintenant, est-ce qu'il vaut mieux qu'on consomme du pétrole qui vient de France, ou bien est-ce qu'il vaut mieux qu'on consomme du pétrole qui vient d'Arabie Saoudite ou des émirats arabes unis, parce que la production est déterminée aujourd'hui par la question de la consommation ? Et ma conviction, et c'étaient vraiment les termes du débat qu'il a pu y avoir lors du conseil communautaire, c'est qu'il vaut beaucoup mieux que le pétrole consommé en France ne soit pas issu de pays lointains mais vienne plutôt d'ici, c'est en quelque sorte réduire le trajet, réduire les déplacements, réduire les temps de transport, ce serait un peu déplacé de ne pas chercher des circuits courts pour le pétrole, il vaut mieux qu'il vienne du moins loin possible.

Cela n'ôte absolument rien au fait que notre enjeu est évidemment de continuer à faire des efforts pour développer des énergies alternatives, permettre à ce que d'autres modes de fonctionnement soient possibles, limiter notre consommation d'hydrocarbures. Mais en ce qui concerne la production, il vaut mieux qu'elle ait lieu ici, dans un cadre contrôlé, nous faisons partie de ceux qui ont confiance dans la capacité de l'Etat de définir un certain nombre de normes pour que les choses se fassent de façon beaucoup plus claire et respectueuse de l'environnement.

Vous évoquiez le gaz de schiste, je sais que la société Vermilion a en effet des exploitations de gaz de schiste qui semblent extrêmement inquiétantes, je suis très heureux qu'en France nous ayons interdit un certain nombre de techniques d'extraction qui abiment ce qu'on appelle la « roche mère », et je crois que c'est profondément problématique. Il se trouve que là, nous ne sommes pas du tout sur cette histoire-là, nous sommes sur un puits conventionnel déjà existant, ce n'est ni un nouveau puits, ni un puits qui serait avec des méthodes d'extraction particulièrement peu respectueuses de l'environnement comme cela peut être le cas avec le gaz de schiste, ou avec ce qu'on appelle des sables bitumineux comme c'est le cas dans d'autres pays.

Donc je crois que c'est une production de pétrole qui est moins dramatique qu'ailleurs, même si évidemment il y a de grosses difficultés par rapport à notre consommation d'hydrocarbures, et nous devons absolument collectivement réduire la consommation d'hydrocarbures et d'énergies fossiles plus généralement.

Là-dessus il y a donc beaucoup de fausses bonnes idées. Je vais prendre un exemple : l'Allemagne à un moment s'est dit : je veux arrêter le nucléaire, sauf qu'aujourd'hui en Europe, l'Allemagne est un des principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre parce qu'ils ont remplacé le nucléaire par des énergies fossiles et notamment des centrales thermiques et des centrales à charbon. Alors je crois vraiment que notre enjeu collectif est de se dire que nous devons réduire notre consommation, mais qu'en ce qui concerne la prolongation de ces permis d'exploitation, il vaut mieux que ça soit fait ici plutôt que dans d'autres pays.

Nous étions quelques-uns à trouver que la durée de prolongation était sans doute longue, mais ce n'est pas la question qui nous est posée aujourd'hui, de toute manière ce n'est qu'une motion que vous présentez, la décision ne dépend pas de ce qui est dit aujourd'hui par le conseil municipal, nous sommes juste légitimes pour nous exprimer.

Nous allons passer aux voix... (M. Camo demande la parole).

M. le Maire : Non, vous avez pu déjà vous exprimer, M. Camo, vous avez défendu votre motion...

M. CAMO : Vous avez exposé votre position, vous n'avez pas voté cette motion à l'agglomération, vous avez complètement le droit, pas de souci. Mais vous savez que ce sont 1500 barils qui sont raffinés en Seine et Marne, dans des raffineries, donc le bilan carbone du déplacement est en Ile de France, il est moins loin évidemment que d'autres pays, mais sert-il à la production de gaz ? On n'en sait trop rien. D'un autre côté il n'y a pas moins de CO2 dans le pétrole qui est extrait à Vert le Petit et Vert le Grand que dans celui extrait dans d'autres pays. C'est l'empreinte technologique sur les déplacements qu'il faudrait mesurer.

Deuxième chose : le gaz de schiste, nous nous sommes mobilisés pour l'empêcher, il y a trois ans ou un peu plus, la société en question voulait avoir accès à des puits pour forer le gaz de schiste à certains endroits. C'était il y a quelques années, et ensuite il y a eu la loi qui a dit « niet », ce ne sera pas le gaz de schiste, on ne touche pas au gaz de schiste, tant mieux c'était une bonne décision pour tout le monde.

Mais la société canadienne n'a pas abandonné cela, le fait de lui redonner le permis d'exploiter ou d'explorer fait qu'on ne s'abrite pas des dangers potentiels, donc c'est un mauvais message sur deux niveaux, à la fois sur les hydrocarbures et sur le gaz de schiste qui potentiellement pourrait être mis dans le circuit des réflexions de cette société. J'ai vu les réponses de la directrice ou de la porte-parole de France de la société en question, elle se veut toujours rassurante, nous on est rassuré quand les choses sont prouvées, il n'y a rien de prouvé sauf que le climat se réchauffe. C'est un mauvais message, franchement on n'est pas dans un débat clivant droite-gauche, c'est une question de la planète, on va quand même donner une action nationale et internationale à cette lutte contre le réchauffement climatique qui est très compliquée avec des gens qui viennent explorer notre hydrocarbure.

Il y a une sorte de contradiction qu'il faut gérer et pour moi, la seule façon de gérer est de dire que la société continue son exploitation quelques mois et après on arrête et on redéploie et on participe concrètement, c'est y compris le discours du Président de la République il y a quelques heures, on participe complètement à la lutte effective contre le réchauffement climatique à nos portes, au cœur de notre agglomération.

M. GUSTAVE : Je voudrais revenir sur vos propos, votre mini-tacle : je suis peut-être un peu trop modeste mais je voudrais vous dire ceci : cette motion qui a été présentée par mon collègue Christian Soubra à l'agglomération est une motion que nous avons travaillée à deux mains, M. Soubra avait mon pouvoir, il a porté cette motion. Je n'étais pas là parce que j'ai un boulot, je n'ai pas de possibilités parfois d'être là, donc cette motion a été portée par lui. Et je voudrais revenir sur ce que disait Philippe : aujourd'hui on ne va pas jusqu'au gaz de schiste, mais demain matin qu'est-ce qui dit qu'on n'aura pas au pouvoir des gens moins bienveillants, moins écologistes, et qui voudront ouvrir cette boîte de pandore de façon plus concrète que maintenant ?

J'ai un souci sur cette motion et tout à l'heure je parlais des tulipes et des arbres, on ne peut pas parler de tulipes et d'arbres et laisser nos sous-sols comme ça, délabrés, piétinés.

M. le Maire : Merci. D'abord je trouve ça très bien que vous ayez écrit cette motion à deux mains, il ne s'agit pas d'être modeste. Maintenant, il faut être exact sur les faits : quand vous pointez précisément que vous avez donné un pouvoir, que vous dites quelque chose d'assez agressif sur Facebook, assez exagéré sur un sujet qui nécessite un véritable débat de fond, je pense que ce n'est pas par hasard si vous oubliez de dire que vous avez donné votre pouvoir. Je pense que le débat public mérite d'avoir des faits exacts, c'est quelque chose qui est toujours utile.

Sur un débat comme celui-là, c'est vraiment important de ne pas être dans les simplifications, dans les raccourcis du type : on ne peut pas vouloir à la fois planter des tulipes et planter des arbres et ne pas vouloir mettre un terme à ces exploitations. Je voudrais rappeler à M. Camo qu'il n'y a pas de doute sur le fait que malheureusement le climat se dérègle, se réchauffe, et je l'ai dit dans ma position sur cette motion : il n'y a pas de doute et c'est vraiment un enjeu majeur. Cela passe par une diminution de la consommation et par le fait de créer d'autres sources d'énergie. Mais le pétrole qui serait extrait en moins... On ne parle pas de Brétigny mais c'est dans des communes voisines où l'on peut se sentir concerné, Vert le Petit n'est pas dans la communauté Cœur d'Essonne mais ça n'empêche pas d'avoir un débat dessus. Le pétrole qui serait extrait en moins à ce niveau-là serait extrait ailleurs tant que nous n'avons pas diminué la consommation. L'enjeu est la question de la consommation et de proposer des sources alternatives. Bien sûr qu'il faut renforcer les énergies renouvelables, que ce soit l'éolien, le solaire, la biomasse, tous ces éléments-là sont essentiels, mais tant qu'on ne propose pas ces alternatives-là, ce serait du pétrole qui serait extrait en Arabie Saoudite ou du gaz de Russie... certains peuvent avoir des sympathies pour la Russie mais je crois que d'un point de vue écologique, ce n'est pas forcément ce que nous voulons encourager le plus possible.

Donc bien sûr nous nous retrouvons sur l'objectif de réduire notre consommation d'énergies fossiles, maintenant je crois que le sujet n'est pas d'arrêter cette production, encore une fois sur un puits existant, sans nouvelle exploitation, qui n'est pas sur des techniques non conventionnelles, ce ne sont pas des gaz de schiste, à un moment il ne faut pas se faire de faux sujets, le cap est de lutter contre le dérèglement climatique mais il faut utiliser les bons produits.

Abstentions : 1

Votes Contre : 8 Mesdames GARRIC, DAENINCK, PETIT, AFONSO MACHADO, VIANA, Messieurs CAMO, MONCEL, GUSTAVE).

Votes Pour : 26

Adopté à la majorité.

Questions diverses

(Néant)

Fin de la séance à 22h55.

Le Maire,

Nicolas MÉARY